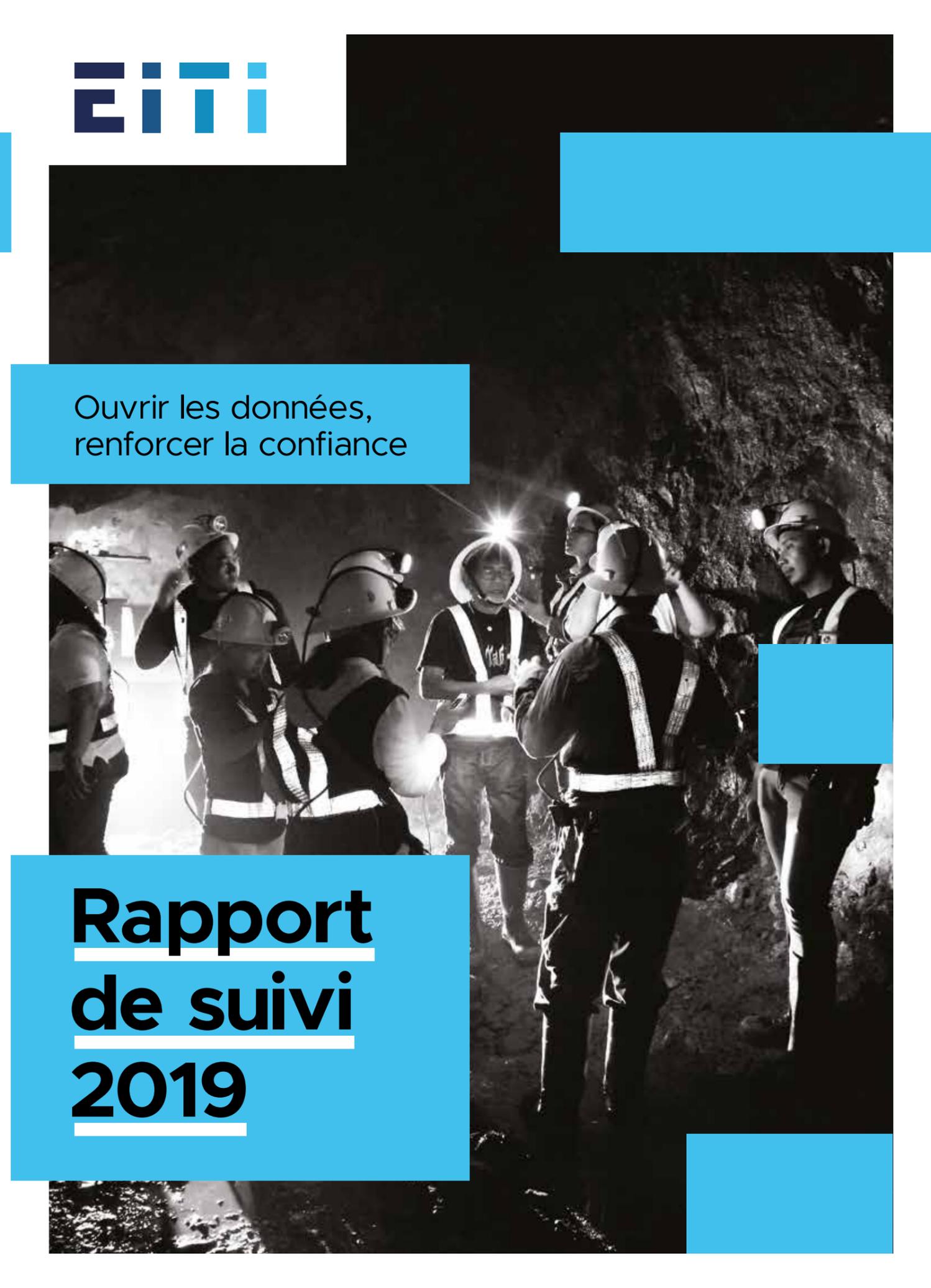




L'ITIE (Initiative pour la Transparence des Industries Extractives) est la norme mondiale pour une gestion transparente et redevable des ressources pétrolières, gazières et minières. La norme est mise en œuvre par les gouvernements, en collaboration avec les entreprises et la société civile.

Les pays mettant en œuvre l'ITIE divulguent des informations sur des questions telles que les versements de taxes, les licences, contrats, la production et les compagnies nationales pétrolières.



Ouvrir les données,  
renforcer la confiance

# Rapport de suivi 2019

# Des divulgations produisant un impact

Au cours de l'année écoulée, le Conseil d'administration de l'ITIE et les pays la mettant en œuvre ont fait des progrès considérables dans le sens d'une plus grande transparence et redevabilité dans les secteurs pétrolier, gazier et minier.

## Révélation des véritables propriétaires des entreprises extractives

**30** pays ont divulgué les informations relatives à la propriété effective et 11 pays ont introduit des réformes pour renforcer la transparence dans ce domaine. Des progrès ont été accomplis pour mettre au point des systèmes permettant de rendre publiques et accessibles les informations sur la propriété effective.



**Tous les pays ITIE** sont tenus de publier les données relatives à la propriété effective à compter du 1er janvier 2020.

## Une plus grande transparence sur la participation des États

Au moins **25%** de tous les revenus déclarés dans les pays ITIE passent par des entreprises d'État  
40 de ces pays déclarent des revenus au titre de leurs entreprises publiques, à hauteur de 615 milliards de dollars US.



**L'avenir**  
La Norme ITIE 2019 renforce l'engagement des entreprises d'État, exigeant la divulgation de la participation de l'État, les transactions liées aux entreprises d'État et les dépenses quasi budgétaires.

## Compter sur les femmes, c'est l'affaire de tous



Les femmes sont souvent les plus affectées par les activités extractives, et dépendent davantage des services publics, tels que l'éducation et la santé. Pourtant, peu d'entre elles disposent d'un pouvoir de décision.



**Tous les pays** doivent maintenant tenir compte de l'équilibre hommes-femmes dans la représentation des Groupes multipartites et divulguer des données économiques ventilées par sexe.

## Publication des contrats : une norme s'imposant mondialement

**31** pays ont publié un certain nombre de contrats et 16 d'entre eux ont publié la totalité ou la plupart des contrats relatifs au secteur extractif.



**Tous les pays ITIE** sont tenus de publier les contrats signés ou modifiés à compter du 1er janvier 2021.

## Faire toute la lumière sur le commerce des matières premières

Dans au moins **22** pays, les entreprises effectuent des paiements « en nature » aux gouvernements.  
Les gouvernements qui reçoivent du pétrole et du gaz en guise de paiements les revendent ensuite sur le marché mondial.



**L'avenir**  
La Norme ITIE a affiné ses exigences concernant la divulgation des « premières ventes », la vente de la part de l'État dans la production et d'autres revenus perçus en nature.

## Rendre les données plus ouvertes, plus accessibles et plus opportunes



Les pays délaissent de plus en plus l'élaboration des Rapports ITIE, pour leur préférer de nouvelles méthodes de publication plus systématiques des données, notamment par le biais des canaux réguliers de diffusion publics et privés.



**L'avenir**  
La Norme ITIE 2019 offre aux pays une plus grande flexibilité en matière de divulgation, facilitant maintenant le respect des exigences par le biais de systèmes en ligne : l'accès aux données est facilité et plus immédiat.

## Un accent croissant sur les déclarations par projet

**30** pays ont divulgué, de manière complète ou partielle, les revenus qu'ils ont obtenus de chaque projet et certains pays divulguent la production, en valeurs chiffrées et en volumes, par mine ou par zone exploitée.



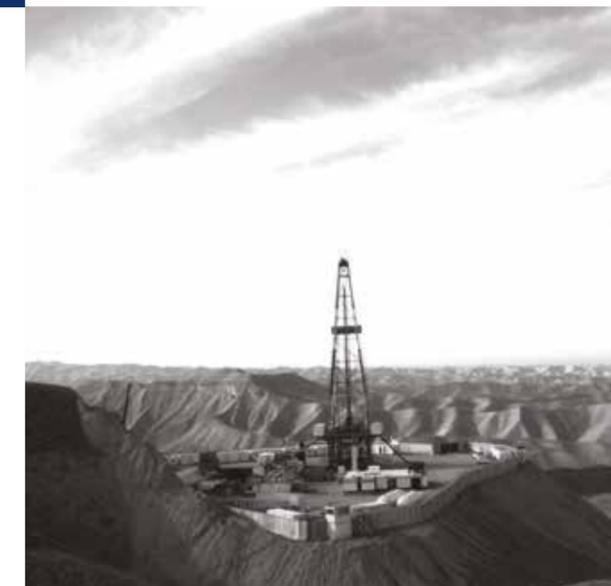
**Tous les pays ITIE** sont tenus de déclarer les données par projet, pour tous les rapports à partir de l'exercice 2018.

## Focalisation sur l'impact social et environnemental

**28** pays ont utilisé l'ITIE pour aborder la question des paiements se rapportant à l'environnement ainsi que pour mettre en évidence les politiques environnementales et la gestion de l'impact environnemental.



**L'avenir**  
La divulgation des paiements liés à l'environnement deviendra une exigence. La diffusion d'informations contextuelles liées à la sauvegarde de l'environnement est encouragée.



*Grâce aux exigences de l'ITIE en matière de divulgation, la transparence est devenue la norme mondiale pour les industries extractives...*

*...en misant sur la confiance et la responsabilisation grâce à son modèle multipartite.*

- 1 Des divulgations produisant un impact
- 4 Point de vue de la gouvernance

#### **6 L'ITIE en un coup d'œil**

- 8 Fonctionnement de l'ITIE
- 10 Couverture mondiale
- 14 Mesure du progrès
- 18 L'ITIE et les Objectifs de développement durable
- 20 Cette année en bref

#### **22 Travailler ensemble**

- 24 Gouvernements : passer des engagements à l'action
- 25 Sauvegarde de l'espace civique et du débat public
- 26 Instaurer la confiance à travers l'engagement des entreprises
- 27 Diversité de participation et partage des gains

#### **28 Ouverture des données, renforcement de la confiance**

- 30 Traçabilité de l'argent
- 34 Le passage au numérique : publication en ligne des données ouvertes
- 37 Renforcer la gouvernance pour mobiliser les ressources intérieures
- 38 Renforcer la redevabilité au sein des entreprises d'État et du commerce de matières premières
- 40 S'adapter à un environnement en mutation
- 42 L'exploitation minière artisanale

#### **44 Fonctionnement de l'ITIE**

- 46 Mesurer l'impact de l'ITIE
- 52 Financement de l'ITIE
- 54 Conseil d'administration de l'ITIE 2016–2019
- 58 Secrétariat international

# Table des matières

# Perspectives de bonne gouvernance

## Message du Président



“  
*Des institutions transparentes et fortes, au service d'une bonne gouvernance, demeurent le meilleur rempart et le meilleur remède contre la vague montante du populisme.*

L'assurance d'une bonne gouvernance des industries extractives est essentielle pour atteindre les Objectifs du développement durable et lutter contre la corruption. Au cours de la dernière décennie, les pays membres de l'ITIE ont divulgué des informations représentant près de 2 500 milliards de dollars US en impôts payés par les industries extractives. Mais beaucoup reste à faire, surtout à une époque où la confiance dans les gouvernements, le multilatéralisme, voire la valeur même du dialogue sont mis à rude épreuve.

La Norme ITIE continue à évoluer, façonnée par les enseignements tirés dans les pays qui la mettent en œuvre. De nouvelles voies s'ouvrent grâce aux exigences en matière de divulgation sur les impacts environnementaux, sociaux et sexospécifiques. Sur le plan fiscal et juridique, la transparence des contrats sera obligatoire à partir de 2021, de nouvelles données sur le commerce des matières premières commencent à être publiées et les rapports sont désormais établis projet par projet.

La Norme ITIE a été révisée pour encourager les pays et les entreprises à divulguer systématiquement les informations par le biais de leurs propres systèmes. Tout le mérite revient au Conseil d'administration, aux pays mettant en œuvre l'ITIE et au Secrétariat international d'être parvenus à un consensus sur une série de nouvelles exigences qui consolident la Norme ITIE.

L'ITIE, en poursuivant son évolution, doit refléter et servir un plus large éventail de priorités et de particularités nationales. Certains pays de mise en œuvre appliquent un régime d'autorisations, tandis que d'autres fonctionnent sur le modèle contractuel. Dans de nombreux pays, les entreprises d'État jouent un rôle important dans l'économie, alors que dans d'autres, les entreprises internationales restent les protagonistes de l'activité extractive. La difficulté d'une initiative comme l'ITIE consiste à maintenir une norme internationale tout en s'adaptant aux différentes réalités et contextes sur le terrain.

L'ITIE et ses adhérents doivent apporter une réponse efficace et efficiente au public dont l'une des préoccupations est la garantie d'une meilleure gouvernance. Au cours de mon mandat, j'ai été le témoin de changements rapides dans le monde et au niveau de l'ITIE. La perception d'une absence de progrès dans la lutte contre la corruption, l'évasion fiscale et les flux financiers illicites a contribué à la montée du populisme et du nationalisme économique. Des institutions transparentes et fortes, favorisant une bonne gouvernance, demeurent le meilleur rempart et le meilleur remède contre ces tendances émergentes.

**Fredrik Reinfeldt**  
Président de l'ITIE 2016–2019

## Message du directeur exécutif



“  
*Toujours plus de divulgations contribuent à une meilleure gouvernance et à de meilleurs résultats en matière de développement et là réside la preuve indéniable de l'importance de notre travail.*

La confiance est au cœur des efforts visant à améliorer la transparence dans les industries extractives. Elle est également essentielle à une meilleure gouvernance dans la gestion des richesses pétrolières, gazières et minières. Notre travail de collecte, de vérification et de partage des données permet aux citoyens de mieux comprendre comment leurs gouvernements utilisent des ressources naturelles qui ne sont pas abondantes. Notre travail les aide à inciter les décideurs à rendre des comptes. Une plus grande disponibilité des données accroît la confiance des investisseurs et contribue à mettre en place des cadres institutionnels solides, si nécessaires à la création d'un climat favorable aux investissements.

L'année passée a été intense pour le Secrétariat international de l'ITIE et pour notre réseau mondial. La Norme ITIE a fait l'objet d'importantes révisions menées dans le cadre de consultations auxquelles ont activement participé l'ensemble des parties prenantes. Nous avons épaulé le Conseil d'administration dans ses avancées concernant le commerce des matières premières et la transparence des contrats. Des informations sur l'environnement figureront désormais dans les rapports ITIE, ainsi que des données désagrégées par sexe. À l'image de cet engagement, nous nous sommes également fixés un objectif clair, celui d'un plus grand équilibre entre les sexes au sein des Groupes multipartites de l'ITIE.

L'équipe du Secrétariat international a travaillé en étroite collaboration avec nos 52 pays membres et partenaires pour piloter la mise en œuvre, préparer les Validations et faciliter le passage à la divulgation systématique. Nous avons effectué 24 Validations au cours des 16 derniers mois. Après avoir été évalués, sept pays ont été déclarés comme satisfaisant à la Norme ITIE. La Validation a montré que les pays mettant en œuvre l'ITIE font des progrès dans la divulgation régulière des données et que les données ouvertes deviennent désormais la norme, qu'elles soient mises à disposition par le biais de canaux publics ou privés.

Afin de soutenir les secrétariats nationaux et les groupes multipartites, nous mettrons davantage l'accent sur l'apprentissage entre pairs, l'échange de bonnes pratiques, la facilitation de formations sur la Norme 2019 et l'utilisation des données ouvertes. Notre intention est en effet de renforcer encore davantage la capacité d'accès, d'analyse et de communication des données, et d'améliorer leur pertinence tant pour la prise de décision que pour les collectivités locales. Toujours plus de divulgations contribuent à une meilleure gouvernance et à de meilleurs résultats en matière de développement, et là réside la preuve indéniable de l'importance de ce travail.

Nous accordons une plus grande attention à la façon dont nous mesurons et communiquons l'impact de l'ITIE à travers le monde, qu'il s'agisse de l'amélioration de la gestion des recettes en Irak ou de la définition des dépenses prioritaires profitant aux communautés locales à Madagascar. Nous n'aurions pas pu mener à bien un travail aussi substantiel sans la collaboration active des gouvernements, des entreprises et des groupes de la société civile. Cela témoigne de manière rassurante de la force de l'approche multipartite qui est le fondement même de l'ITIE au niveau mondial.

**Mark Robinson**  
Directeur exécutif

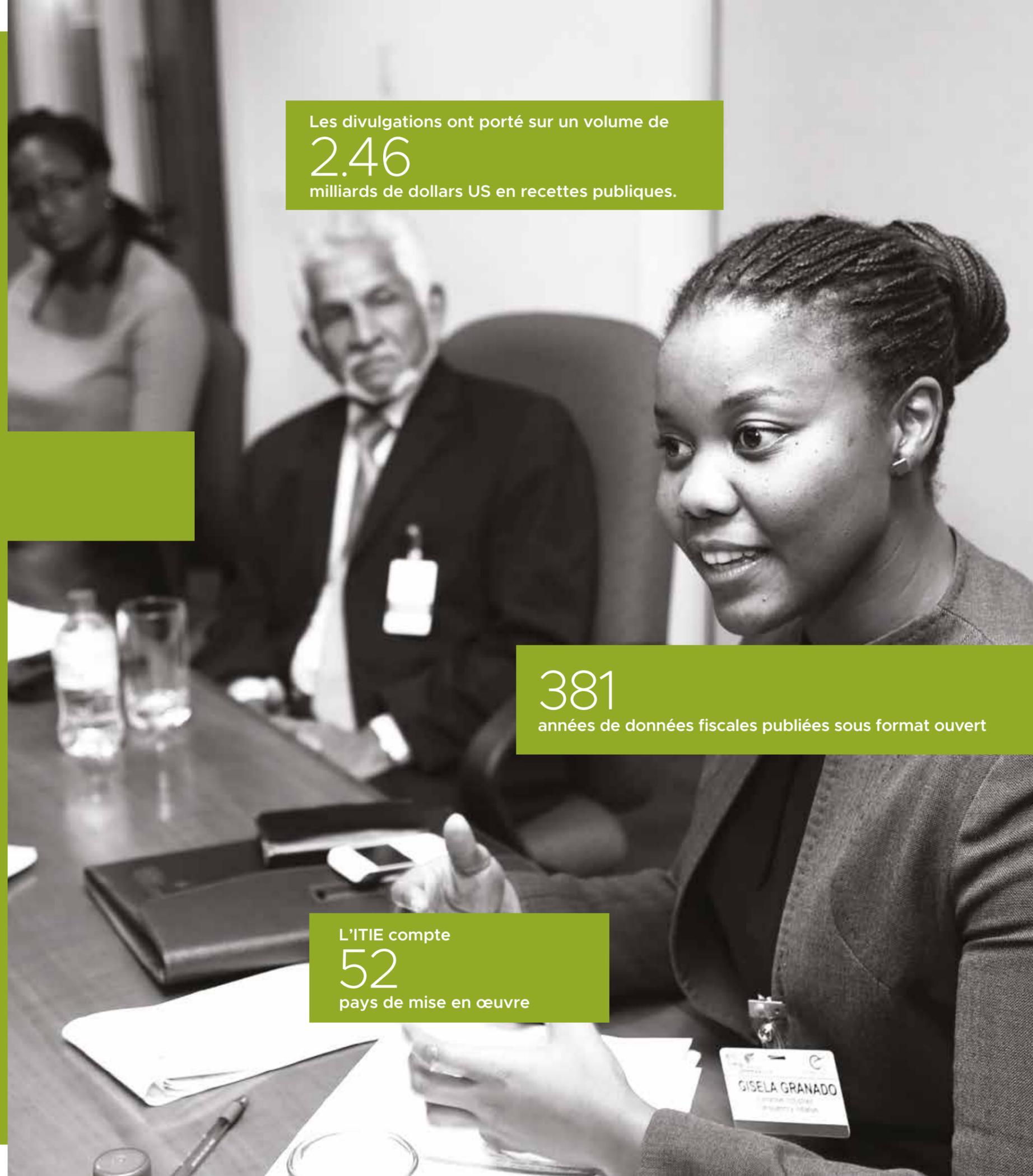
Cette année, chacun des 52 pays se fixe de nouveaux objectifs dans le cadre de la mise en œuvre de la Norme ITIE révisée.

## L'ITIE en un coup d'œil

Les divulgations ont porté sur un volume de  
**2.46**  
milliards de dollars US en recettes publiques.

**381**  
années de données fiscales publiées sous format ouvert

L'ITIE compte  
**52**  
pays de mise en œuvre



# Fonctionnement de l'ITIE

La norme mondiale pour la bonne gouvernance des ressources pétrolières, gazières et minières

“ L'ITIE a permis de renforcer les capacités des citoyens en leur donnant accès à des informations essentielles qu'ils peuvent utiliser pour exiger des comptes au gouvernement et aux autres acteurs de l'industrie extractive, et pour formuler des recommandations à l'appui de réformes dans ces secteurs stratégiques de notre vie nationale.

S.E. MUHAMMADU BUHARI,  
PRÉSIDENT DU NIGÉRIA

Guidée par la conviction que les ressources naturelles d'un pays appartiennent à ses citoyens, l'ITIE a créé une **norme mondiale** pour promouvoir la gestion transparente et responsable des ressources pétrolières, gazières et minières. La Norme ITIE exige la divulgation des informations tout au long de la chaîne de valeur du secteur extractif, qu'il s'agisse de comprendre comment les droits d'extraction sont accordés ou comment les recettes sont administrées et redistribuées par l'État.

En ce sens, l'ITIE cherche à encourager la collaboration multipartite et à promouvoir l'essor d'un secteur plus sain et plus redevable, capable de jouer un rôle positif dans le développement.

## 52 pays mettent en œuvre la Norme ITIE

La mise en œuvre se fait au niveau national, en fonction des priorités du pays. L'engagement du gouvernement est essentiel tant pour devenir membre que pour franchir avec succès les étapes du mécanisme d'évaluation de l'ITIE, la Validation.

## Le Groupe multipartite national supervise la mise en œuvre

Dans chaque pays, la mise en œuvre est dirigée par un groupe multipartite rassemblant des représentants de l'État, de l'industrie et de la société civile. Ce groupe est chargé de fixer les objectifs de mise en œuvre de l'ITIE en fonction des priorités nationales de chaque pays, de superviser l'établissement des rapports ITIE et de veiller à ce que leurs conclusions contribuent au débat public et aux réformes.

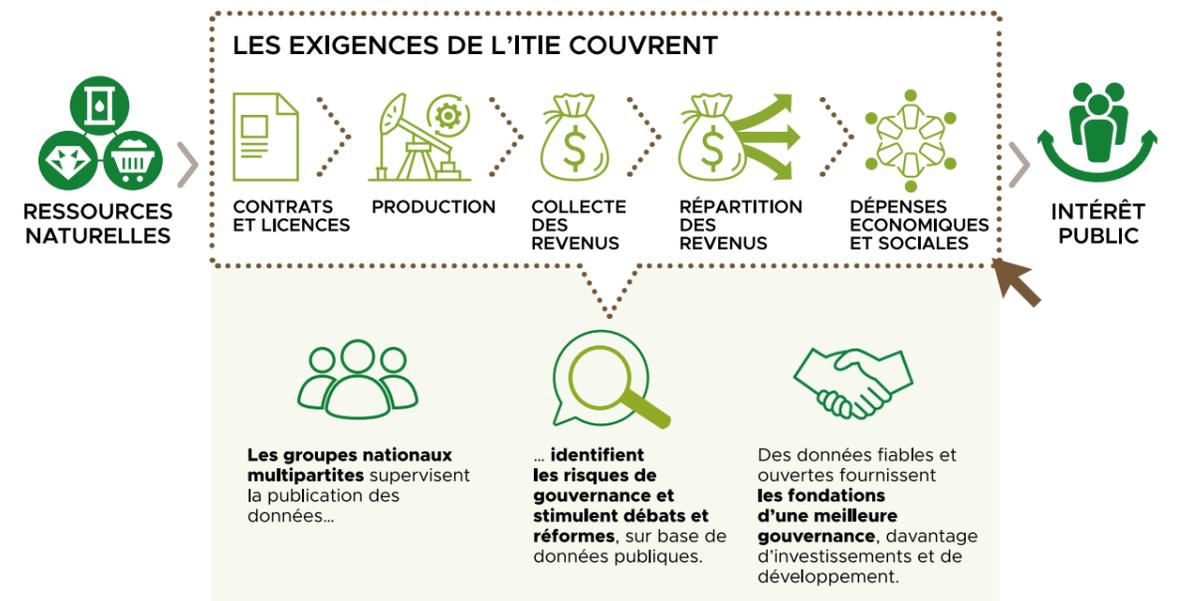
## Le Conseil d'administration international de l'ITIE est le garant de la Norme

Le Conseil d'administration est un organe multipartite composé de représentants des gouvernements des pays mettant en œuvre et soutenant l'ITIE, d'entreprises privées et de la société civile. Il décide des progrès réalisés par les pays pour être conformes à la Norme, il définit les exigences requises et les interprète, et supervise les questions liées à la gouvernance.

## Le Secrétariat international est chargé du soutien aux pays et au Conseil d'administration

Le Secrétariat international sert d'appui aux pays mettant en œuvre l'ITIE et au Conseil d'administration en faisant le recueil des informations pour procéder à leur évaluation, en publiant ouvertement les données des pays, en préparant les documents de référence qui sont soumis au Conseil d'administration et en menant des activités de renforcement des capacités.

## Comment fonctionne l'ITIE et comment est obtenu l'impact



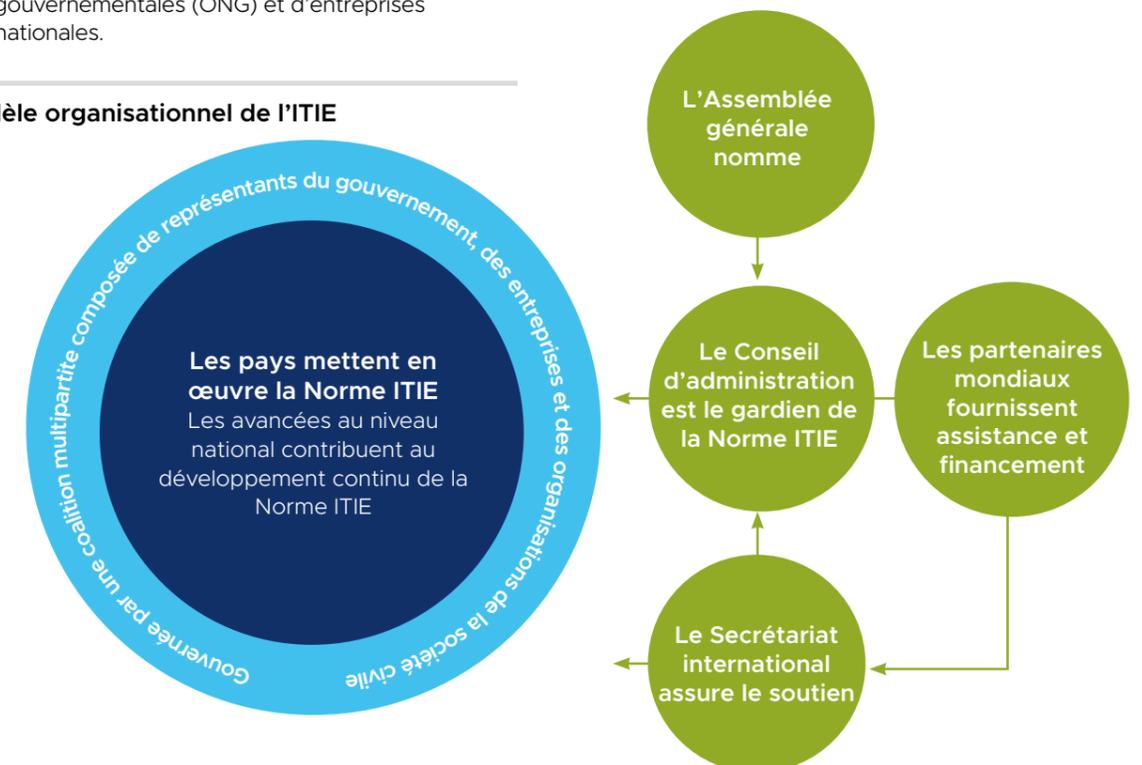
## Nos partenaires mondiaux apportent aide et financement

Le succès de l'ITIE repose sur un solide réseau de partenaires qui fournissent financement et assistance technique aux pays mettant en œuvre l'ITIE, ainsi qu'un soutien financier à notre Secrétariat international. Il s'agit notamment de la Banque mondiale, des agences nationales de développement (des pays de soutien), du Fonds monétaire international (FMI), d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'entreprises internationales.

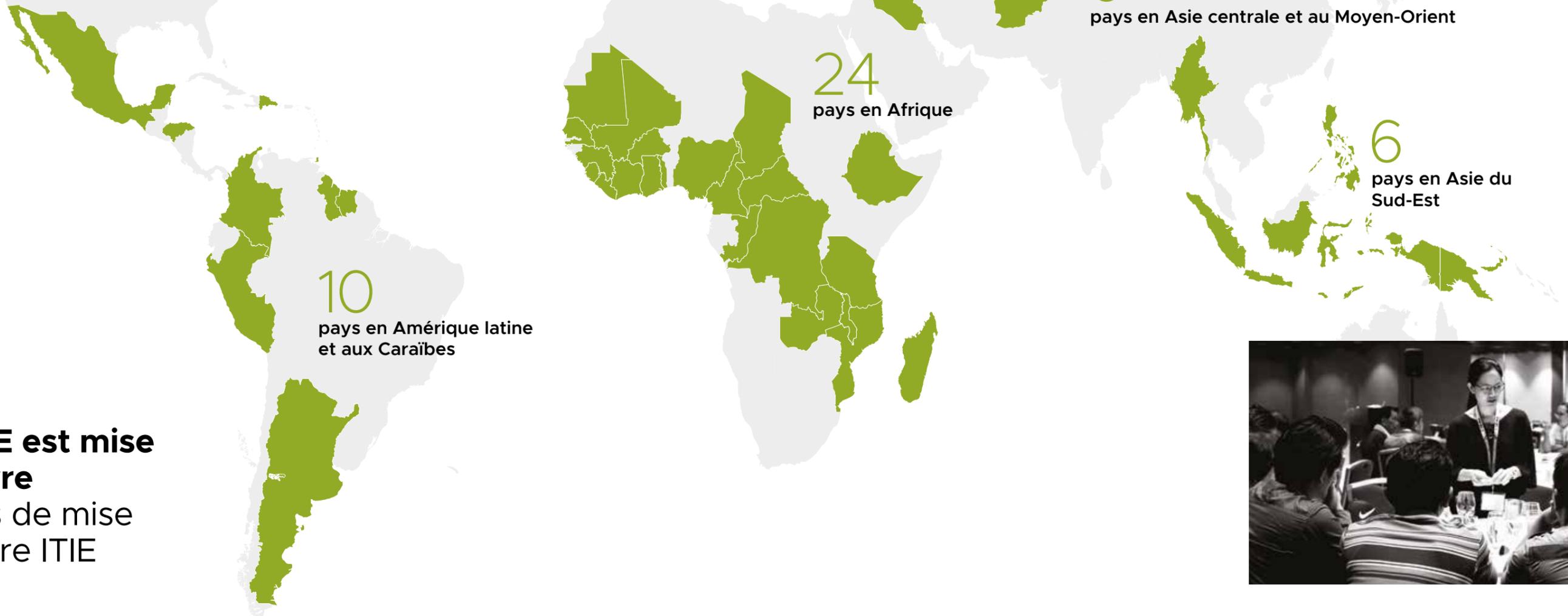
## Il incombe à l'Assemblée générale des membres de nommer le Conseil d'administration de l'ITIE

Organe suprême de l'ITIE, l'Assemblée générale des membres réunit des représentants de nos trois collèges constitutifs et il lui revient d'élire un nouveau Conseil d'administration tous les trois ans, au moment de la Conférence mondiale.

## Modèle organisationnel de l'ITIE



# Couverture mondiale



## Où l'ITIE est mise en œuvre

52 pays de mise en œuvre ITIE

Au 30 avril 2019.



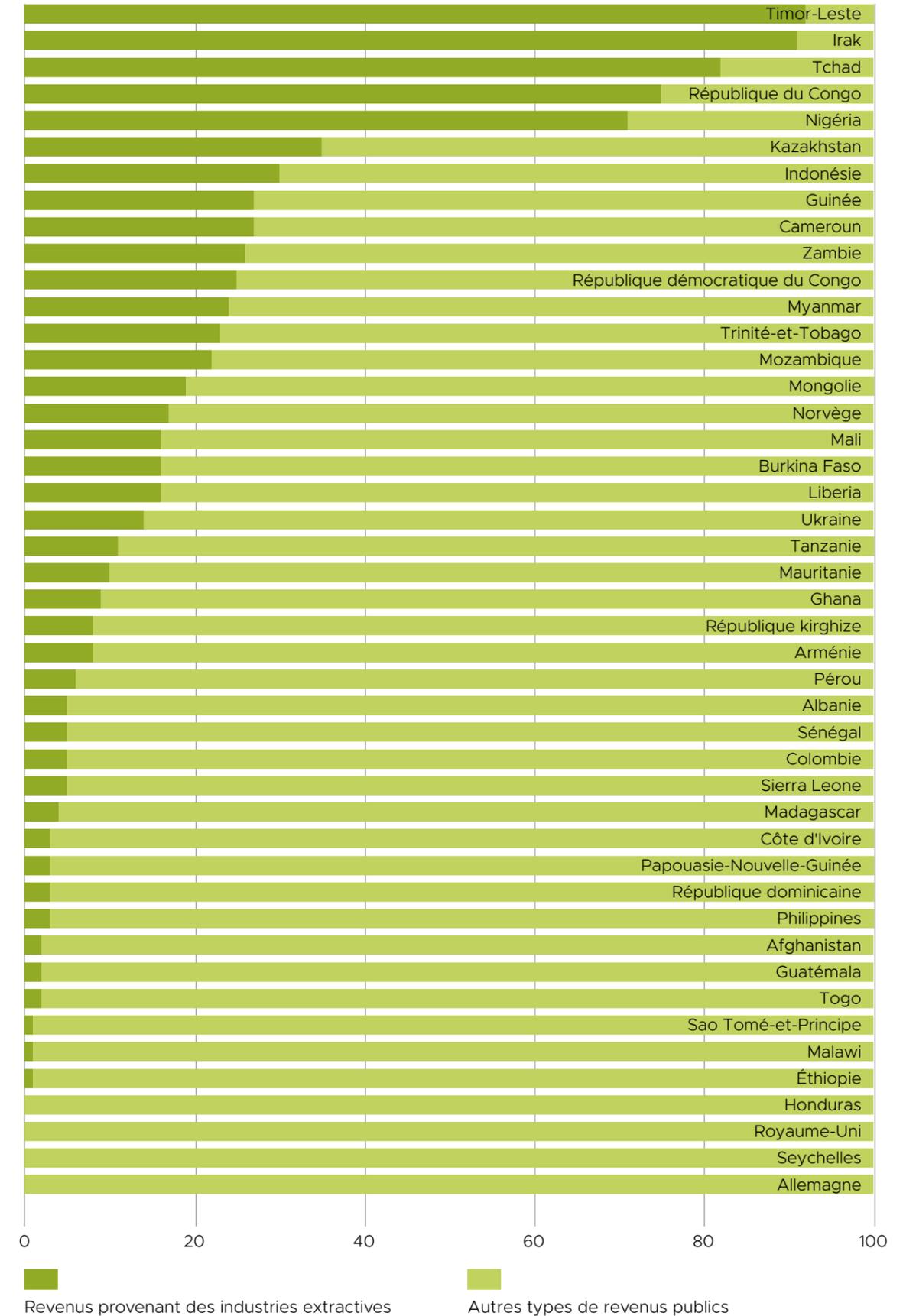


# Poids économique des ressources extractives



Revenus du secteur extractif en pourcentage des revenus du gouvernement.

Chiffres tirés des données des dernières déclarations rapports ITIE



# Mesure du progrès

L'ITIE exige que tous les pays mettant en œuvre l'ITIE respectent la même norme mondiale. Au cours du processus de Validation, le Secrétariat international consulte les parties prenantes et examine les données divulguées par les pays de mise en œuvre. Cette évaluation initiale est examinée par un Validateur Indépendant qui tient compte des observations du groupe multipartite. Il en résulte un Rapport final de Validation qui est ensuite communiqué au Conseil d'administration de l'ITIE pour qu'il prenne sa décision.

Les Validations menées jusqu'à ce jour ont permis de mettre en lumière les forces et les faiblesses qui s'attachent aux pratiques de divulgation et de rendre publiques d'importantes données qui ne l'étaient pas auparavant. Les deuxièmes Validations se concentrent sur les non-conformités restant à lever. Dans l'ensemble, les Validations ont été un outil de diagnostic utile dans de nombreux pays.



L'ITIE assure l'application de la Norme par le biais de la Validation, notre mécanisme d'assurance de la qualité.

## Le processus de Validation sert de fondement au progrès continu et aux réformes

Jusqu'à présent, le processus d'évaluation a démontré l'utilité des échéances en attirant l'attention des parties prenantes sur les domaines clés restant à améliorer, ce qui souvent génère des gains à long terme en matière de transparence et de reddition de comptes.

La Validation est reconduite à intervalles réguliers, en s'appuyant sur les résultats obtenus et les mesures correctives appliquées à l'issue de l'évaluation précédente.



## Le processus de Validation sert de fondement au progrès continu et aux réformes



36 pays  
sur 52

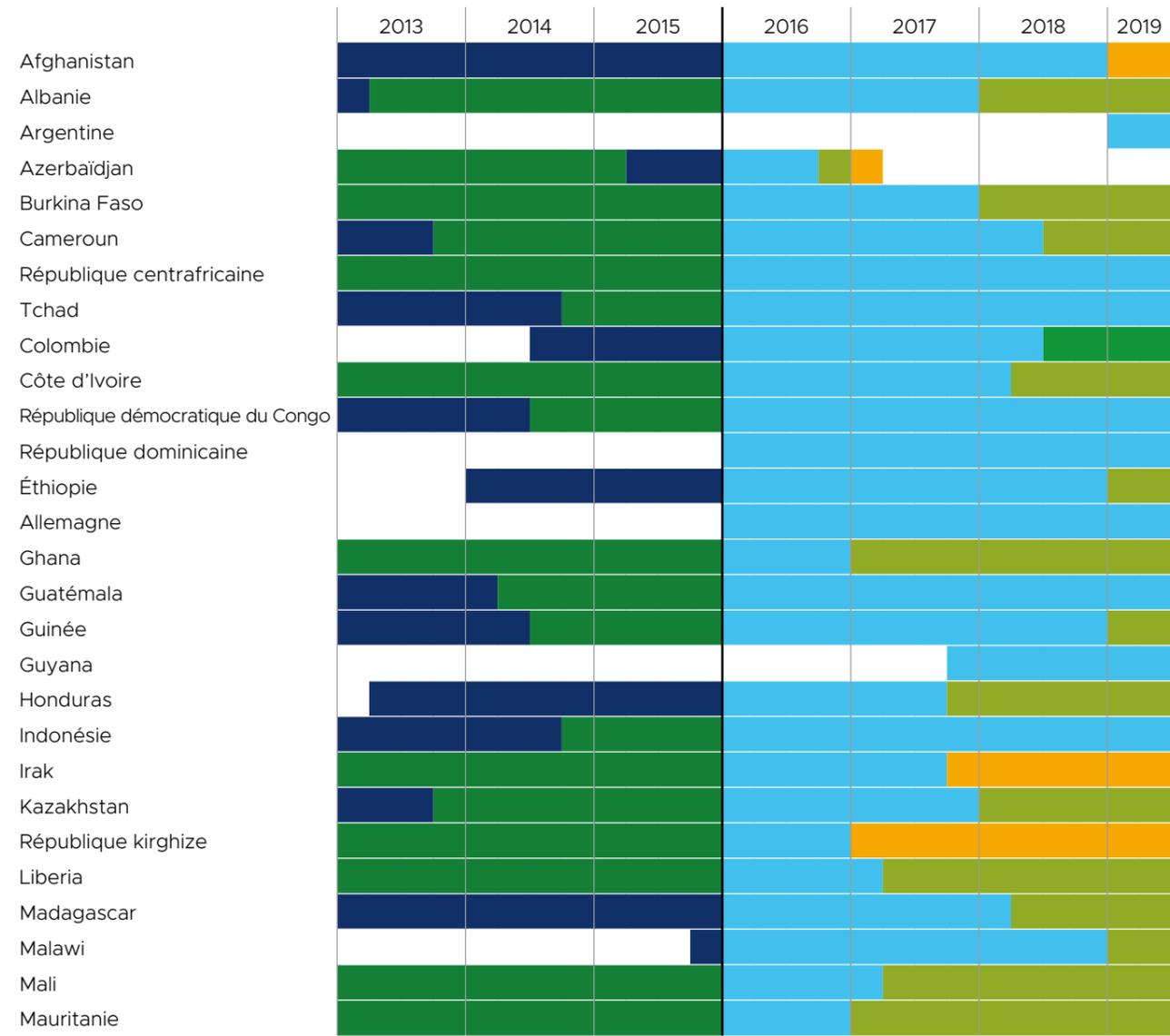
ont eu à se soumettre à la  
procédure de Validation.

7

pays ont été évalués comme ayant  
accompli dans l'ensemble des  
progrès satisfaisants.

Au 30 avril 2019.

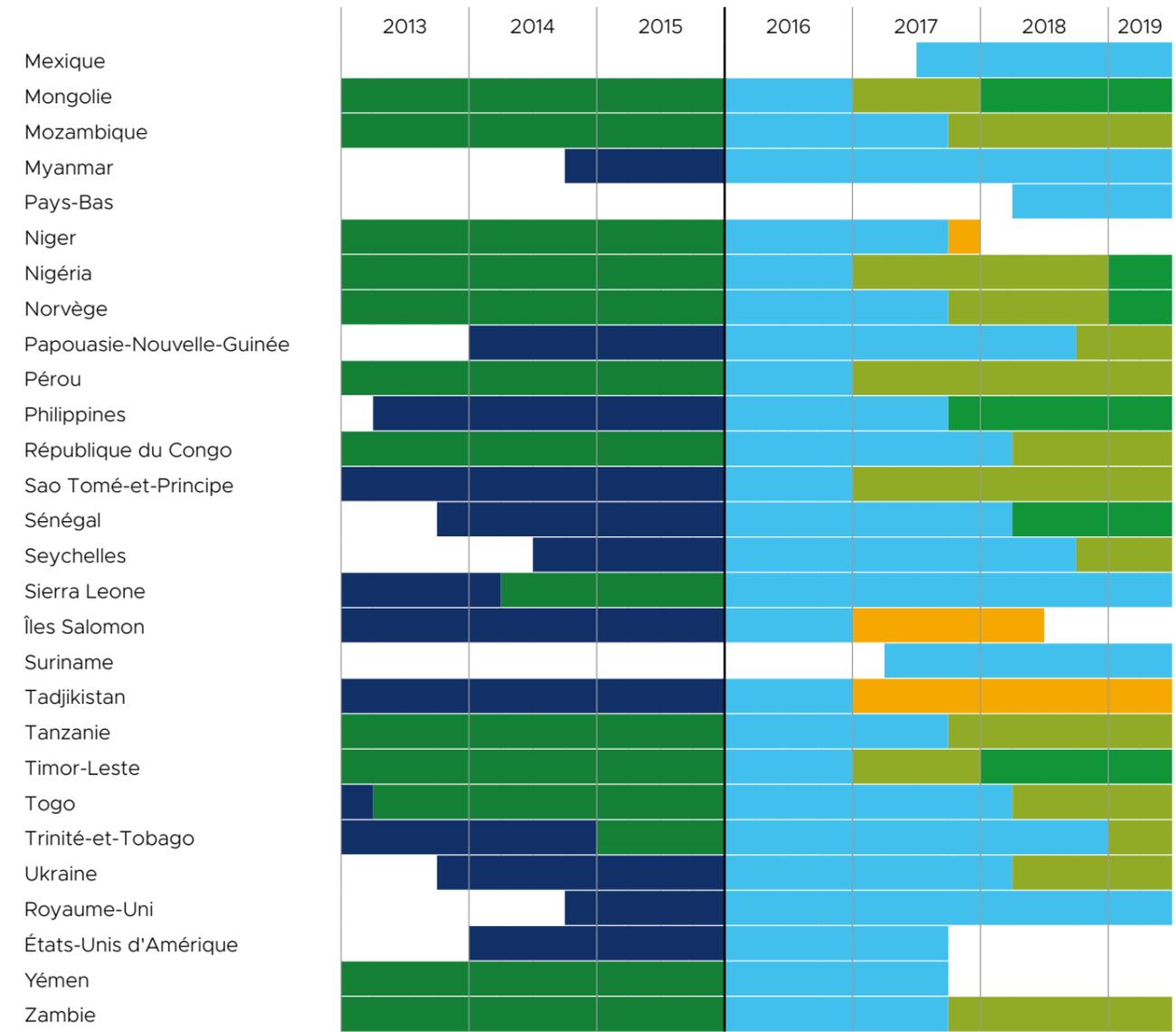
# Performance des pays



Validation selon la Norme 2016

Mesure des progrès en matière de surveillance, de divulgation et d'impact grâce à la Validation

Au 30 avril 2019.



Validation selon la Norme 2016

### Procédure antérieure de Validation

- Candidat
- Conforme

### Validation selon la Norme 2016

- Restant à évaluer
- Progrès satisfaisants
- Progrès significatifs
- Progrès inadéquats

# L'ITIE et les Objectifs de développement durable

Des institutions fortes, transparentes et qui rendent des comptes sont essentielles à la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies.

En travaillant à l'élaboration d'un ensemble commun de normes de gouvernance, les pays mettant en œuvre l'ITIE peuvent améliorer la gestion des risques environnementaux, sociaux et économiques dans le secteur des industries extractives, et renforcer ainsi la contribution potentielle de ce secteur au développement.

La mise en œuvre de l'ITIE peut aider à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) de trois façons :



## 1. ÉLARGISSEMENT DE L'ESPACE POLITIQUE POUR FAVORISER LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

En tant que coalition multipartite intervenant à la fois au niveau mondial et national, l'ITIE joue un rôle essentiel dans l'organisation du débat sur le rôle des industries extractives dans le développement, les défis inhérents à ce rôle et les solutions pouvant être adoptées au niveau national.



## 2. MISE EN PLACE D'INSTITUTIONS PUBLIQUES INCLUSIVES ET REDEVABLES

L'ODD 16, qui sous-tend les progrès vers la réalisation de tous les autres Objectifs de développement durable, est directement lié à l'objectif fondamental de l'ITIE, à savoir la mise en place d'institutions redevables. Les gouvernements sont plus enclins à être efficaces et crédibles s'ils sont ouverts à la consultation et à la surveillance publiques.



## 3. RENFORCEMENT DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES NATIONALES

Étant donné que la mobilisation des ressources nationales est le principal mécanisme concourant aux ODD, il est essentiel d'améliorer la capacité nationale de collecte des revenus. La Norme ITIE 2019 contient des exigences permettant un examen plus approfondi des transferts de revenus provenant du secteur extractif aux entités infranationales.



“ Les pays qui dépendent des ressources naturelles sont confrontés à des défis spécifiques en matière de développement. Le renforcement des institutions et des cadres de gouvernance contribue à réduire les risques de corruption et à mobiliser les ressources intérieures en faveur du développement durable.

LA TRÈS HONORABLE HELEN CLARK,  
NOMMÉE À LA PRÉSIDENTE DE L'ITIE



# Cette année en bref

février

2018

## La publication des données ITIE par le biais de canaux réguliers publics et privés



devient la norme par défaut pour les pays et les entreprises  
Oslo, Norvège

juin

## Mark Robinson



est nommé Directeur Exécutif du Secrétariat International de l'ITIE

décembre



octobre

## Adhésion des Pays-Bas à l'ITIE

Berlin, Allemagne



## Ouverture de la propriété : Afrique

La Conférence fait le point sur les réformes relatives à la propriété effective  
Dakar, Sénégal

## Lancement de l'API 2.0

Mise à jour du logiciel permettant à d'autres organisations de collecter les données ITIE sur les divulgations et la Validation des pays

Highlights from January 2018 to April 2019.

2019

janvier



## Le Conseil d'administration convient de la révision de la Norme 2016



pour renforcer la transparence dans les industries extractives, autour de cinq volets essentiels  
Kiev, Ukraine

mars



## La réunion sur la transparence du commerce des matières premières



promeut l'apprentissage entre dirigeants gouvernementaux et d'entreprises  
Lausanne, Suisse

avril



## Le Forum régional LAC

met en exergue le travail de l'ITIE dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes  
Washington D.C., États-Unis

février

## Helen Clark



confirmation de sa nomination à la présidence de l'ITIE

février



## Adhésion de l'Argentine à l'ITIE

Kiev, Ukraine



## La Conférence en Asie sur la propriété effective

permet de faire le point sur les réformes dans ce domaine.  
Manille, Philippines



Instaurer la confiance  
dans un paysage  
politique polarisé

**Travailler  
ensemble**



# Gouvernements : passer des engagements à l'action

*L'ITIE contrôle et évalue le suivi qu'assurent les gouvernements des engagements pris et des recommandations formulées.*

**L'une des principales forces de l'ITIE réside dans l'importance qu'elle accorde à l'engagement des gouvernements, sans lequel sa valeur en tant qu'outil de divulgation, d'analyse et de réforme ne serait pas reconnue.**

Ce sont les gouvernements qui dirigent la mise en œuvre de l'ITIE, et même si les pays ITIE les plus performants sont ceux dont le gouvernement est fortement engagé, cet engagement doit néanmoins se traduire par des actions.

Les déclarations ITIE permettent fréquemment de révéler des lacunes, tant au regard de la conformité que de la divulgation, ce qui peut aggraver le risque de corruption. Néanmoins, les recommandations issues des rapports ITIE conduisent souvent à des améliorations tangibles au niveau de l'administration et de la gestion financière. Grâce à un soutien régulier à la mise en œuvre et au processus de Validation, le Secrétariat international et le Conseil d'administration sont en mesure d'évaluer si les recommandations sont suivies et de définir les mesures correctives qui s'imposent pour guider les Groupes multipartites et les gouvernements dans leur tâche.

## Association à la transparence gouvernementale et à l'ouverture des données

De nombreux pays mettant en œuvre l'ITIE lient leur processus ITIE à un effort plus large d'ouverture gouvernementale et des données. Il existe fréquemment un lien étroit entre l'ITIE et les engagements pris dans le cadre du Partenariat pour un gouvernement ouvert et on dénombre actuellement 134 engagements OGP en rapport avec les Exigences de l'ITIE. Les exigences ici visées portent non seulement sur la mise en œuvre de l'ITIE, mais aussi sur la transparence des recettes, la propriété effective, la transparence des contrats, l'ouverture des données et le gouvernement électronique. En mai 2018, l'ITIE et l'OGP ont signé un protocole d'accord pour renforcer ces liens et cette collaboration.



### Loi sur la transparence de l'Ukraine

Le 18 septembre 2018, l'Ukraine a adopté la loi 2545-VIII relative à «L'assurance de la transparence dans les industries extractives». Cette législation, qui a obtenu un large soutien, établit les principes juridiques régissant la collecte, la divulgation et la diffusion des données. Elle a été saluée par ses promoteurs comme un jalon pour la transparence et la responsabilité dans les secteurs du pétrole, du gaz et des mines du pays.



#### NIVEAU INTERNATIONAL

Les gouvernements des pays de mise en œuvre sont représentés au Conseil d'administration de l'ITIE.



#### NIVEAU NATIONAL

Les gouvernements dirigent la mise en œuvre de l'ITIE.



#### NORME ITIE

Exigence 1.1

# Sauvegarde de l'espace civique et du débat public

**L'engagement de la société civile est essentiel pour qu'une plus grande transparence se traduise par une plus grande reddition de comptes.**

Garantir l'engagement libre et actif de la société civile dans la gouvernance du secteur extractif est une composante fondamentale de la mise en œuvre de l'ITIE. Cependant, il est clair que l'espace civique se rétrécit dans le monde entier, y compris dans plusieurs des 52 pays de l'ITIE.

En effet, dans certains pays, le processus multipartite de l'ITIE est une rare sphère de liberté dans un environnement habituellement réprimé. Cet espace est protégé par le Protocole ITIE relatif à la participation de la société civile. L'adoption de ce Protocole vise à documenter et à évaluer la liberté d'expression, de fonctionnement, d'association et d'accès à la prise de décision des représentants de la société civile dans leurs activités liées à la gouvernance du secteur extractif.

Il ne s'agit pas d'une tâche facile. Par exemple, l'autocensure des activistes est difficile à identifier s'ils sont réticents à en parler par crainte de représailles. L'effet des contraintes est souvent difficile à déceler et à mesurer. Néanmoins, le processus de Validation vise à garantir que tous les pays soient évalués sur la base des mêmes critères. C'est une ligne de conduite cohérente qui assoit la crédibilité de l'ITIE, et qui signifie aussi que chaque décision de Validation prise par le Conseil d'administration crée un précédent pouvant avoir un effet sur les futures Validations.

Les médias nationaux, les organisations communautaires et les groupes de réflexion figurent parmi les premiers utilisateurs des données ITIE. Ils s'appuient sur les informations divulguées par le biais de l'ITIE et sur les recommandations qui ressortent des déclarations ITIE pour exiger des comptes aux gouvernements et aux entreprises.



## L'ITIE au service de la responsabilisation des entreprises aux Philippines

L'ITIE Philippines aide les communautés autochtones à vérifier si les entreprises extractives respectent leurs obligations. Les entreprises qui opèrent sur les terres de communautés autochtones sont tenues par la loi de conclure des contrats avec elles. L'ITIE permet le recueil de données sur les contributions des entreprises et les met à disposition des communautés qui ont ainsi la possibilité de les vérifier. Les entreprises participent au processus, ce qui favorise le dialogue sur les gains générés par le secteur.



#### NIVEAU INTERNATIONAL

Les organisations de la société civile constituent l'un des trois groupes clés siégeant au Conseil d'administration de l'ITIE. Cet organe a précisé l'application du Protocole relatif à la participation de la société civile en juin 2018, relativement à la liberté de fonctionnement.



#### NIVEAU NATIONAL

Les gouvernements doivent inclure des organisations de la société civile dans les groupes multipartites et garantir leur libre fonctionnement et une participation active.



#### NORME ITIE

Exigence 1.3 et Protocole relatif à la participation de la société civile.

# Instaurer la confiance à travers l'engagement des entreprises

## Rio Tinto est la première grande compagnie minière à soutenir la divulgation de ses titres et contrats

Ce faisant l'entreprise se joint à Total ainsi qu'à Kosmos Energy et Tullow Oil. Ce faisant l'entreprise souligne que ses opérations minières bénéficient aux pays hôtes. La publication des contrats signés avec les gouvernements a des effets positifs sur la réputation de l'entreprise. Cela offre de meilleures possibilités de se tourner ouvertement vers les partenaires potentiels, les représentants des communautés et les gouvernements régionaux.



### NIVEAU INTERNATIONAL

Les entreprises apportent un soutien financier à l'ITIE et jouent un rôle actif dans sa mise en œuvre notamment par le biais de leur participation au Conseil d'administration de l'ITIE.



### NIVEAU NATIONAL

Les entreprises prennent part aux Groupes multipartites et se plient aux exigences en matière de rapports. En outre, elles publient de plus en plus de données par le biais de leurs propres systèmes d'information.



### NORME ITIE Exigence 1.2



*Si les conditions contractuelles convenues avec les États sont librement accessibles, tous ont la possibilité de comprendre ce que nous apportons à l'ensemble social qui nous accueille.*

**SIMONE NIVEN, CHARGÉE DES RELATIONS EXÉCUTIVES INTERNATIONALES DU GROUPE, AFFAIRES EXTÉRIEURES, RIO TINTO**

**En 2018, le Conseil d'administration de l'ITIE a fixé des jalons importants concernant les entreprises soutenant l'ITIE et sur ce que cela signifie, tout en clarifiant et en renforçant les orientations précédentes.**

Plus de 60 entreprises soutiennent l'ITIE, parmi lesquelles de grandes compagnies pétrolières, gazières et minières internationales, des négociants en matières premières et des investisseurs financiers. La révision du niveau d'informations que les entreprises soutenant l'ITIE sont censées divulguer permettra de les encourager à publier des données complètes sur les impôts payés et versements effectués aux États mettant en œuvre l'ITIE. De plus, ces entreprises auront à divulguer tous les impôts et paiements versés à tous les États, qu'il s'agisse ou non d'États mettant en œuvre l'ITIE. Si ces directives ne sont pas suivies par les entreprises, elles devront en expliquer les raisons.

En prenant part à un dialogue multipartite et en adoptant une politique de divulgation transparente, les entreprises soutenant l'ITIE établissent une base factuelle commune sur l'importance de leurs contributions sur les plans économique et social. La divulgation est facteur de confiance entre les entreprises et les communautés, et assoit leur légitimité sociale à opérer. Elle leur permet également de favoriser un climat d'investissement plus sûr et plus prévisible, d'améliorer les normes de gouvernance et d'information et de renforcer les institutions aux niveaux national et infranational.

L'ITIE travaille en étroite collaboration avec les entreprises pour instaurer la confiance dans les pays riches en ressources naturelles du monde entier, améliorer le climat d'investissement et garantir que les entreprises, publiques comme privées, fonctionnent avec le même niveau de transparence.

# Diversité de la participation et partage des gains

## Un siège à la table de l'ITIE Guyana pour les communautés autochtones

L'un des sièges au groupe multipartite du Guyana est réservé à un représentant des peuples autochtones. En attendant que démarre la production pétrolière, l'extraction aurifère continue de représenter une large part du secteur extractif du pays. Des groupes locaux de la société civile ont entrepris de sensibiliser les communautés autochtones touchées par l'exploitation minière et de leur faire connaître l'ITIE. Grâce à cela, ces communautés surveillent maintenant la qualité de l'eau des rivières environnantes.



### NIVEAU INTERNATIONAL

Les femmes représentent 37 % du Conseil d'administration de l'ITIE. La Norme reflète de nouvelles exigences en matière d'égalité des sexes.



### NIVEAU NATIONAL

Les groupes multipartites doivent maintenant tenir compte de l'équilibre entre les sexes, des données sur l'emploi ventilées par sexe et de l'impact de cette question.

Ils sont également encouragés à rendre compte de l'impact environnemental.



### NORME ITIE

Révision des exigences 1.4, 6.1, 6.3, 7.1 pour inclure les dimensions genre et environnement, Norme 2019.

## Les ressources naturelles appartiennent à tous les citoyens

Cependant, dans de nombreux pays, l'accès aux bénéfices générés par les industries extractives est inégal. L'ITIE promeut un plus grand engagement et une plus grande diversité dans la prise de décision.

## Faire en sorte que les industries extractives profitent aussi aux femmes

Les activités pétrolières, gazières et minières ont un impact différent sur les femmes et sur les hommes. Les données probantes laissent voir que, s'il est vrai que le fruit des projets de l'industrie extractive est principalement capté par les hommes, ce sont les femmes qui en supportent, de manière disproportionnée, les impacts sociaux, économiques et environnementaux négatifs.

L'ITIE contribue au renforcement du recouvrement des recettes provenant du secteur extractif, ce qui accroît la capacité des États à fournir des services publics favorisant l'égalité des sexes et facilitant l'entrée des femmes sur le marché du travail. La Norme ITIE 2019 exige maintenant que les pays ventilent les données sur l'emploi dans le secteur extractif par sexe, rôle et projet. Ces nouveaux angles d'approche apporteront un éclairage plus précis sur la question de l'égalité des chances dans les industries pétrolière, gazière et minière.

La Norme ITIE 2019 renforce également le droit à une participation égalitaire à la gouvernance des ressources naturelles. Il faudra désormais que les groupes multipartites tiennent compte de la parité hommes-femmes au niveau de leur composition et qu'ils abordent le problème particulier de l'accès des femmes à l'information.

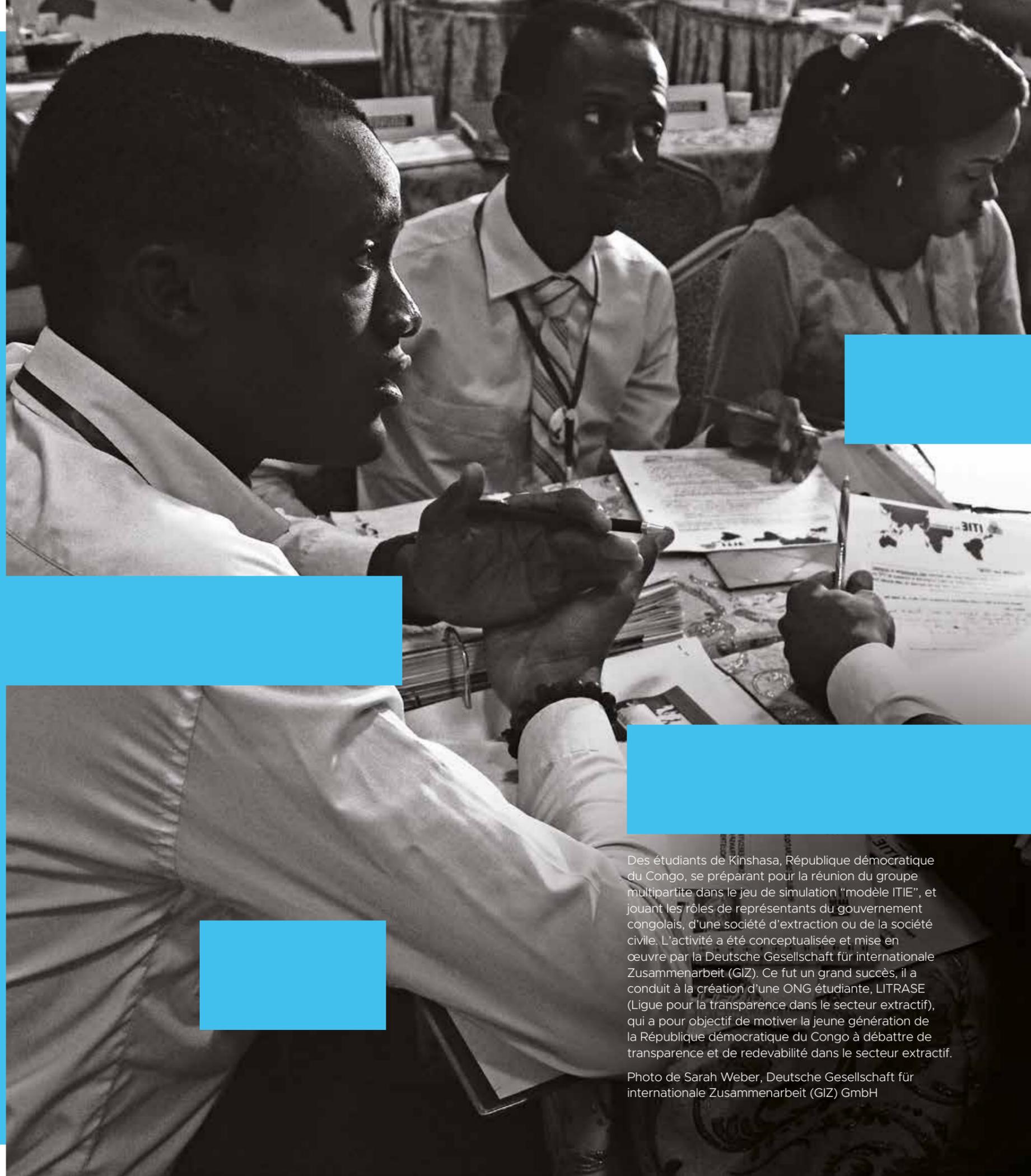
## À l'écoute des voix autochtones

Les communautés autochtones sont souvent très touchées par les activités extractives, mais n'ont que peu d'influence sur la façon dont les ressources sont gérées. Cela est en train de changer dans certains pays ITIE. En encourageant l'inclusion d'informations relatives à l'impact environnemental, la Norme ITIE 2019 ouvre la voie à de nouvelles divulgations et répond ainsi aux revendications de longue date des communautés autochtones.



Tirer parti de la transparence pour freiner la corruption et renforcer la gouvernance

**Ouvrir les données, renforcer la confiance**



Des étudiants de Kinshasa, République démocratique du Congo, se préparant pour la réunion du groupe multipartite dans le jeu de simulation "modèle ITIE", et jouant les rôles de représentants du gouvernement congolais, d'une société d'extraction ou de la société civile. L'activité a été conceptualisée et mise en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit (GIZ). Ce fut un grand succès, il a conduit à la création d'une ONG étudiante, LITRASE (Ligue pour la transparence dans le secteur extractif), qui a pour objectif de motiver la jeune génération de la République démocratique du Congo à débattre de transparence et de redevabilité dans le secteur extractif.

Photo de Sarah Weber, Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

# Traçabilité de l'argent

Dans de nombreux pays, la corruption peut priver la population des ressources nécessaires au financement du développement et à la réduction de la pauvreté.



## NIVEAU INTERNATIONAL

L'ITIE facilite l'apprentissage entre pays, par les pairs, encourage l'adoption de règles standardisées pour la collecte de données sur la propriété effective et la publication en ligne de ces données afin d'en accroître l'utilisation.



## NIVEAU NATIONAL

Trente pays divulguent les propriétaires effectifs par le biais des divulgations ITIE ou plus régulièrement par l'intermédiaire de leurs institutions publiques.



## NORME ITIE

Exigence 2.5

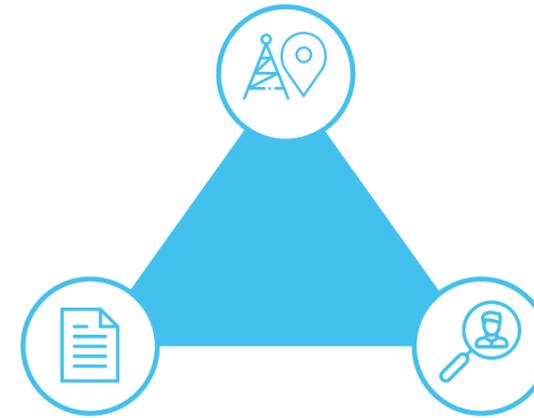
La «traçabilité de l'argent» est, pour cela, au cœur du mandat de l'ITIE. Grâce à la divulgation des propriétaires des sociétés détentrices de licences d'exploration et d'exploitation, des conditions contractuelles régissant ces projets et du montant des recettes perçues par les États, les citoyens intéressés sont mieux à même de mesurer les risques qui s'attachent aux problèmes de propriété occulte, aux procédures contractuelles opaques et à la perception et gestion non transparente des recettes. Cela permet également aux entreprises de bénéficier d'un environnement plus équitable et plus prévisible.

### Savoir qui en profite : publication des propriétaires effectifs

La complexité des structures d'entreprise permet souvent de dissimuler l'identité des propriétaires véritables des entreprises, c'est-à-dire les personnes qui, en fin de compte, les possèdent ou les contrôlent. Ce manque de transparence peut favoriser la corruption, le blanchiment d'argent et l'évasion fiscale. La question de la propriété effective a surgi en 2016, lorsque l'affaire connue sous le nom de «Panama Papers» — un volume considérable de documents ayant filtré —, a déclenché une enquête ayant permis de recouvrer plus de 1,2 milliard de dollars US en impôts impayés et pénalités. Le dépistage et la divulgation de la propriété effective jouent un rôle fondamental dans les politiques publiques et privées visant à réduire la corruption.

Après des années de plaidoyer et d'accompagnement, les 52 pays mettant en œuvre l'ITIE progressent vers l'échéance du 1er janvier 2020 fixée pour la publication des informations se rapportant à la propriété effective des activités pétrolières, gazières et minières. Plus de 30 pays ITIE ont déjà collecté des informations sur la propriété effective dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE. Plusieurs gouvernements — dont ceux de la République démocratique du Congo, du Ghana, de l'Indonésie, du Kazakhstan, de la République kirghize, du Nigéria, des Philippines, du Sénégal, de l'Ukraine, du Royaume-Uni et de la Zambie — ont renforcé la transparence en matière de propriété, et des progrès considérables ont été réalisés pour sensibiliser le public à cette question et mettre en place des systèmes facilitant l'accès aux informations utiles en ce domaine.

### Savoir combien les entreprises paient par projet, qui en bénéficie et sous quelles conditions



### Connaître les termes des accords : divulguer les contrats

Les contrats conclus entre les entreprises extractives et les gouvernements définissent les conditions dans lesquelles s'effectue la production, ainsi que le régime d'imposition. Il existe des cas dans lesquels ces conditions s'écartent des dispositions législatives et réglementaires, voire des cas dans lesquels il n'existe aucune législation propre au secteur extractif ou, si elle existe, n'offrant qu'un champ limité d'application.

Toutefois, interpréter et faire l'analyse comparative de ces contrats n'est pas toujours chose aisée. Les termes contractuels varient selon le type de matière première ou d'opérations, en raison du large éventail de conditions d'exploitation possibles. Il n'en reste pas moins que la transparence en matière de contrats permet le libre examen des clauses contractuelles et la tenue de débats publics éclairés et sur le fond.

Sur les 52 pays ITIE, 31 ont publié les contrats, certes avec des niveaux de divulgation variables. Parmi ceux qui ont divulgué de manière substantielle leurs instruments contractuels, citons l'Afghanistan, le Tchad, le Ghana, le Guatemala, la Guinée, le Honduras, le Liberia, le Malawi, le Mexique, le Mozambique, le Pérou, les Philippines, le Sénégal, la Sierra Leone, le Timor Leste et le Royaume-Uni. Les avantages de la transparence en matière contractuelle sont notamment l'amélioration du suivi et du respect des obligations contractuelles (Côte d'Ivoire, Liberia) et l'amélioration du suivi de l'impact du secteur extractif sur les communautés touchées (Albanie, Cameroun, Mali). Le Conseil d'administration de l'ITIE a récemment décidé que les pays seront tenus de publier d'ici 2021 l'ensemble des contrats, pétroliers, gazières et minières, conclus ou modifiés.



### Vue d'ensemble au Myanmar

En 2018, le Myanmar a piloté un projet de divulgation concernant 20 entreprises, ce qui a permis à 17 d'entre elles de faire connaître 32 propriétaires effectifs (voir le schéma ci-contre). En s'appuyant sur les enseignements tirés jusqu'à présent, le gouvernement prévoit de mettre à jour son registre des sociétés afin d'y faire figurer l'information sur la propriété effective. Un groupe de travail sur la propriété effective est actuellement chargé de la préparation d'un décret présidentiel visant à exiger que les entreprises extractives, d'ici octobre 2019, déclarent leurs activités en y incluant des informations détaillées concernant les personnes politiquement exposées, notamment celles exerçant un mandat.



## NIVEAU INTERNATIONAL

La transparence des contrats est en train de devenir la norme au niveau mondial, grâce aux efforts de l'ITIE et de ses partenaires.



## NIVEAU NATIONAL

Sur les 31 pays qui publient leurs contrats, 16 le font en fournissant des informations substantielles.



## NORME ITIE

Exigence 2.4

## Exploiter les données grâce à la modélisation financière

S'appuyant sur l'information tirée des contrats et des rapports établis par projet, la modélisation financière permet de projeter ce que les entreprises auraient dû verser aux États en vertu des contrats signés, et de les comparer aux versements effectivement effectués. Elle peut également être utilisée pour prévoir les versements qui seront dus dans le cadre de projets à venir.

## La Zambie effectue des analyses fiscales

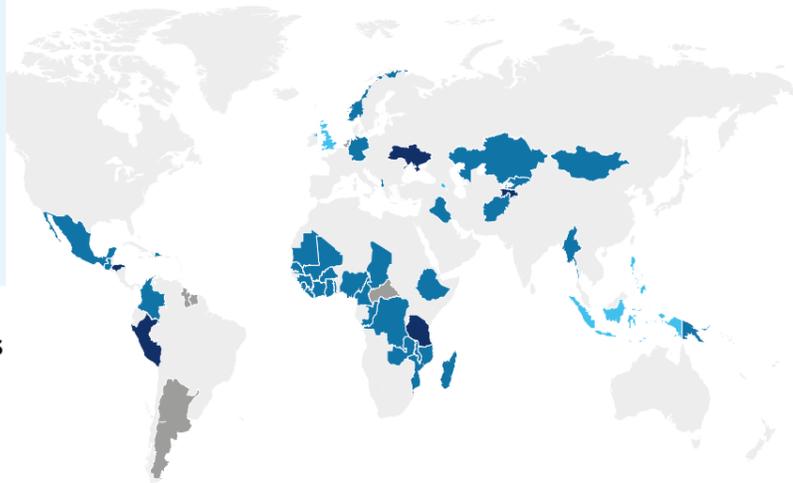
L'ITIE Zambie a organisé un atelier sur la modélisation financière afin de renforcer les capacités du gouvernement, informer le débat public et la politique du gouvernement sur les impôts de l'industrie minière. Les données ITIE sont la source principale d'information pour le gouvernement lorsqu'il effectue des analyses budgétaires sur les revenus du secteur minier.

## Établissement de rapports au niveau des unités de production : pourquoi l'information détaillée est importante

Les rapports établis au niveau de chaque projet — c'est-à-dire lorsque les gouvernements et les entreprises publient les informations pour une unité de production ou zone sous licence spécifique — permettent aux citoyens et aux fonctionnaires d'évaluer et de contrôler les recettes publiques. Ils permettent en particulier de rapprocher les versements effectués des conditions prévues dans les lois ou les contrats régissant chaque projet. Sans cette information, les versements liés à certains projets en particulier ne peuvent jamais être distingués de ceux d'autres projets ni de l'ensemble des activités d'une entreprise.

La divulgation par projet est obligatoire pour les rapports couvrant d'ores et déjà l'année fiscale 2018. Six pays (Arménie, Indonésie, Philippines, Timor Leste, Trinité-et-Tobago et Royaume-Uni) présentent actuellement des rapports par projet. Trente-quatre autres pays divulguent également cette information mais seulement partiellement, ce qui signifie que leurs données n'ont pas été ventilées pour tous les projets ou tous les flux de revenus.

## Degré de précision des rapports par projet dans les pays membres de l'ITIE



- Rapports complets par projet
- Rapports partiels par projet - degré limité de précision par projet
- Absence de rapports par projet
- Absence de rapport



### NIVEAU INTERNATIONAL

Le Conseil d'administration a rappelé que la présentation des informations par projet est exigée à compter des rapports couvrant 2018, de nouvelles directives ayant été publiées en ce sens. La Norme 2019 comporte une définition du terme «projet» guidant l'établissement des rapports.



### NIVEAU NATIONAL

Six pays présentent déjà des informations par projet, et 34 pays des informations partielles sur la base de ce critère.



### NORME ITIE

L'Exigence 4.7 précise que des informations classées par projet doivent être fournies dans les rapports couvrant les exercices financiers se terminant le 31 décembre 2018 et suivants.

## Avantages pour les communautés locales : le suivi des transferts infranationaux

Les transferts infranationaux, soit la part des recettes provenant des activités extractives qui sont transférées par le gouvernement central aux collectivités locales, représentent souvent moins de 5 % des recettes totales. Toutefois, pour les collectivités et communautés locales, ces revenus peuvent constituer une source de revenus très importante et sont souvent au cœur des discussions et des débats.

La divulgation de ces transferts dans de nombreux pays ITIE a contribué à renforcer l'autonomisation et la redevabilité des autorités infranationales, à améliorer la gouvernance et le débat public au niveau local, enfin à accroître et à rendre plus opérationnelles les allocations de moyens aux collectivités locales.



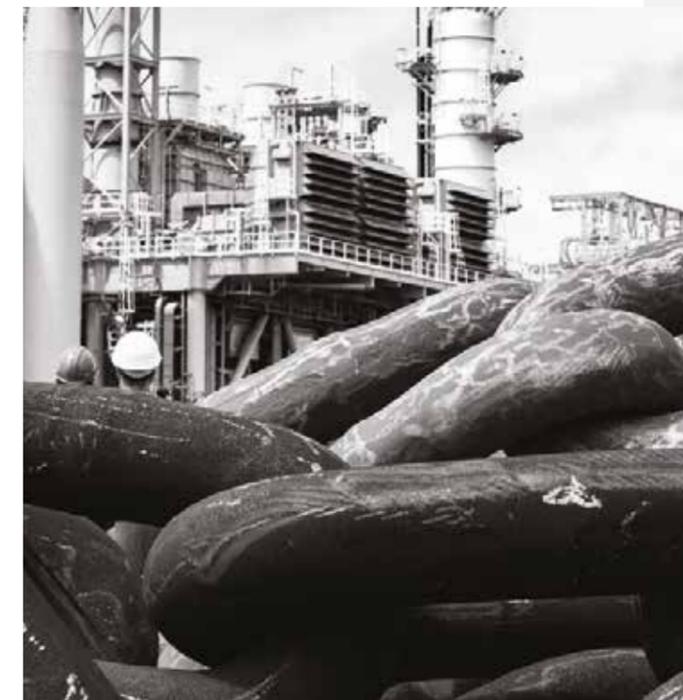
## Suivi des projets en ligne en Colombie

L'ITIE Colombie a créé un outil interactif en ligne pour comparer les montants théoriques qu'une collectivité locale est en droit de recevoir, avec ceux correspondants à ses projets approuvés. Cet outil peut être utilisé en parallèle avec le portail Mapa Regalías du Département national de planification, qui suit l'exécution des projets bénéficiant de recettes extractives au niveau local.



### NORME ITIE

Exigence 5.2 sur les transferts infranationaux



# Le passage au numérique : publication en ligne des données ouvertes

Le monde vivant à l'ère du numérique, les divulgations dans le cadre de l'ITIE migrent de plus en plus vers des outils en ligne, ce qui permet un accès plus opportun, plus pratique et plus économique aux données.

Les progrès rapides de la technologie transforment la façon dont l'information est produite et partagée. Dans un tel contexte, les initiatives en matière de données ouvertes offrent un réel avantage en termes de renforcement de la transparence et de la redevabilité.

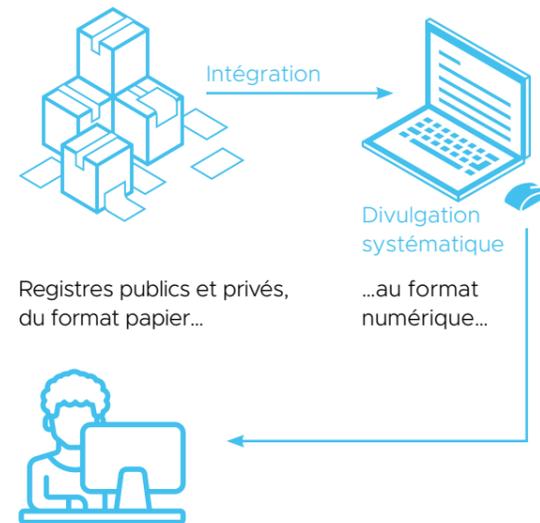
## Ouvrir les données, instaurer la confiance

Disposer de données ouvertes, facilement partageables et utilisables, est essentiel au débat public. Elles permettent en effet aux universités, aux médias et aux groupes de réflexion d'analyser l'information, de formuler des recommandations et de demander aux gouvernements et aux entreprises de rendre des comptes.

Les données ouvertes contribuent également à la création d'un climat propice aux investissements. En proposant des moyens en ligne et transparents d'enregistrement des sociétés, de participation à une procédure d'appel d'offres ou de présentation d'une déclaration de revenus, les gouvernements sont mieux placés pour inviter les entreprises à investir dans l'extraction des ressources naturelles.

De façon plus importante encore, les données ouvertes contribuent à instaurer la confiance entre les citoyens, en particulier au sein des populations concernées par les activités extractives. Si les communautés ont accès à des données en temps réel sur les projets exploités dans leur zone, peuvent prendre connaissance des termes des contrats et connaître le montant des recettes que les États perçoivent et transfèrent aux collectivités infranationales, elles seront mieux préparées pour exiger des dirigeants, publics et privés, qu'ils rendent des comptes.

## Numérisation des registres, publication de données ouvertes



...permettant analyse et débat.

**La politique de l'ITIE sur les données ouvertes récemment révisée** puis adoptée en avril 2019 confère aux entités déclarantes une responsabilité accrue s'agissant de la publication directe et ouverte d'informations telles que la propriété effective ou les recettes par projet. Le cas échéant, les pays peuvent s'appuyer sur les rapports ITIE pour la publication de ces informations, mais l'objectif, en tout état de cause, est que l'entité qui les collecte en fasse la divulgation systématique. Cela permettra la publication d'informations en temps opportun et à partir de sources où les utilisateurs peuvent s'attendre à les trouver.

Tous les pays doivent s'accorder sur une politique claire relative à l'accès, la divulgation et la réutilisation des données pertinentes au sens de la Norme ITIE. En outre, l'ITIE a maintenant pour mandat de collaborer avec d'autres organisations à l'élaboration de normes et de données ouvertes afin de faciliter l'apprentissage, dans l'intérêt des pays de mise en œuvre. Les pays membres de l'ITIE peuvent tirer parti d'autres initiatives intersectorielles, telles que l'OGP (Partenariat pour un gouvernement ouvert) et le Partenariat budgétaire international (International Budget Partnership), aux fins de diversifier les types de divulgation et d'améliorer les services publics.

## Les données ouvertes et l'ITIE : défis et opportunités

Au fur et à mesure que le corpus de données ouvertes se développera, les gouvernements, les entreprises et la société civile auront à absorber une quantité croissante d'informations juridiques, financières et techniques et donc à renforcer leur capacité d'analyse des données entrant progressivement dans le domaine public. Le renforcement de la capacité d'analyse du public, face à de tels volumes d'informations, sera en effet nécessaire et viendra en complément des mesures d'atténuation de la corruption déjà en place.

De nombreux pays se heurtent également à des difficultés techniques et financières dans la publication des données et doivent compter sur l'appui et l'expertise de partenaires internationaux pour ce faire. Pour que les pays puissent satisfaire à cette exigence, un soutien renforcé sera nécessaire pour trouver des solutions viables à long terme.

En 2018, le Conseil d'administration de l'ITIE a fermement arrêté que la publication d'informations selon la Norme ITIE devra se faire par le biais de canaux de divulgation systématique et régulière,

publics et privés, et que les données devront être publiées en ligne dès que possible. Depuis lors, de nombreux pays se sont attelés à la publication de données par le biais de portails en ligne et ouverts.

En dépit des difficultés qui l'accompagnent, cette approche tend à fournir des données plus actuelles, plus complètes et plus fiables, et à réduire le nombre de processus ITIE qui obligent les gouvernements ou les entreprises à fournir des efforts séparés. Elle permet également des économies d'échelle, aidant ainsi les secrétariats nationaux à faire face à leurs contraintes budgétaires, notamment pour la préparation spécifique des rapports ITIE.

Les Groupes multipartites conserveront leur fonction de supervision de la collecte, publication et assurance de la qualité des données. Toutefois, le passage à la divulgation systématique fera évoluer ce rôle, pour mettre davantage l'accent sur l'analyse, la communication et l'engagement.

“  
*L'ITIE au Ghana restera un forum clé pour les consultations multipartites et la supervision des divulgations tout au long de la chaîne de valeur des industries extractives. Notre outil de divulgation deviendra simplement beaucoup plus efficace.*

**MR BENJAMIN NII AYI ARYEE,**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL, COMMISSION SUR  
LES MINÉRAIS



#### NIVEAU INTERNATIONAL

La divulgation régulière et en ligne doit devenir la règle pour les gouvernements et les entreprises. La politique sur les données ouvertes de l'ITIE encourage la publication de ces données sous une forme libre afin d'élargir l'utilisation qui peut en être faite.



#### NIVEAU NATIONAL

Les pays procèdent de plus en plus à la numérisation des données qu'ils collectent et publient en général. De nombreux systèmes cadastraux sont administrés numériquement, et les permis d'exploitation et les revenus qui y sont liés sont publiés en ligne.



#### NORME ITIE

Exigence 7.1, Politique sur les données ouvertes révisée (2019) et décision du Conseil d'administration sur les divulgations systématiques (2018-8/BM-39).

### Tous les détails pour la République kirghize

Le portail «Open Budget» divulgue les données relatives à l'ensemble des opérations relevant de la Trésorerie centrale, y compris les recettes provenant du secteur extractif. Les revenus sont désagrégés par entreprise, par date et par flux de revenus. Un travail supplémentaire est néanmoins nécessaire pour opérer une désagrégation par organisme bénéficiaire ainsi que pour permettre des recoupements avec le système national de classification budgétaire.



### L'Afghanistan lance un portail pour les licences

En 2018, le ministère des Mines et du Pétrole a lancé un portail de transparence en ligne qui publie des informations sur les licences, les détenteurs de licences, la production et les paiements s'y rapportant. Afin d'éviter les duplications, des numéros d'identification uniques sont attribués à chaque projet, permettant aux organismes publics et aux provinces de renforcer le respect de la réglementation et de rendre des comptes.

# Renforcer la gouvernance pour mobiliser les ressources intérieures

## Améliorer les systèmes, améliorer le recouvrement des impôts

L'offre de meilleurs services publics aux citoyens — écoles, soins de santé ou infrastructures — coûte de l'argent. Dans de nombreux pays ITIE, les revenus tirés du secteur extractif peuvent constituer une part importante du financement de ces services.

Le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, adopté en 2015, a réorienté l'attention sur le renforcement des systèmes étatiques afin d'exploiter les ressources intérieures en faveur du développement.

L'ITIE contribue à la mobilisation des ressources nationales par les mesures suivantes :



1. Amélioration de l'administration fiscale



2. Identification des pratiques susceptibles de compromettre la fiscalité



3. Promotion d'un dialogue sur les politiques et les réformes fiscales.

La Norme ITIE exige la transparence des rôles et responsabilités des organismes publics dans la gestion du modèle fiscal. Elle permet ainsi de renforcer la redevabilité de États relativement à la manière dont leurs administrations exercent leur pouvoir en matière fiscale vis-à-vis des entreprises pétrolières, gazières et minières dans chaque pays où celles-ci opèrent. Les rapports ITIE font également ressortir la nécessité de renforcer les capacités et d'étendre la collaboration interinstitutionnelle, contribuant de la sorte à une amélioration de l'administration fiscale.

En **République démocratique du Congo**, par exemple, l'ITIE a recommandé de rediriger une proportion accrue des revenus extractifs vers le Trésor public, en les retirant des entités et entreprises publiques non officiellement placées sous le contrôle étatique. Aujourd'hui, plus des deux tiers des revenus sont directement versés dans les caisses du Trésor, contre moins de la moitié auparavant.

En **Afghanistan**, le ministère des Finances ne disposait pas d'informations suffisantes sur les entreprises extractives assujetties à l'impôt, ce qui l'empêchait de percevoir les impôts exigibles. Le ministère des Mines et du Pétrole publie maintenant des renseignements sur les milliers de titulaires de licences et les paiements qui sont dus, ce qui constitue une mine d'informations précieuses pour les autres ministères et organismes d'État chargés de recouvrer les montants que la loi impose.

# Renforcer la redevabilité au sein des entreprises d'État et du commerce de matières premières

Comprendre les responsabilités des entreprises d'État dans chaque pays est essentiel pour une saine gestion des finances publiques, car ces entreprises peuvent jouer un rôle crucial dans l'exploitation des ressources naturelles et la gestion du secteur extractif.

## Ouvrir les entreprises d'État et le commerce des matières premières

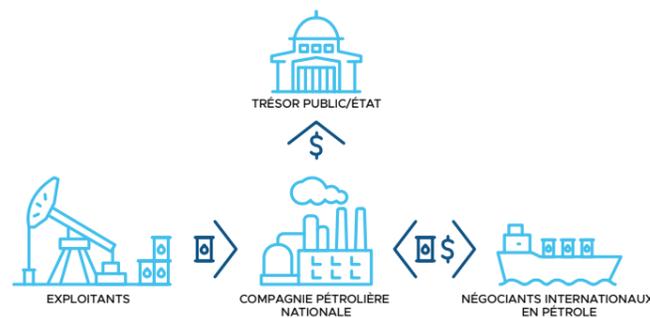
Les données sur les transactions entre les gouvernements, les entreprises d'État et les revendeurs de matières premières sont maintenant publiées car soumises à l'obligation de déclaration.

De nombreux pays récupèrent une part des matières premières extraites, en plus ou à la place de recettes fiscales. Les revenus sont dits «en nature» lorsque les États choisissent de recevoir des produits plutôt que de l'argent ou des prêts en échange de ventes garanties. Les gouvernements peuvent choisir d'utiliser ces ressources à l'interne ou de les vendre sur les marchés internationaux, souvent par l'intermédiaire de négociants en matières premières.

Ces transactions portent sur des sommes très élevées. La taille moyenne d'une cargaison est d'environ 900 000 barils, ce qui, dans le cas du pétrole brut, représente 45 millions de dollars US à un prix moyen de 50 dollars US le baril. De telles opérations comportent dès lors un risque élevé, y compris de détournement des fonds publics.

## Les entreprises d'État jouent un rôle central dans de nombreux pays

Schématisation du rôle de l'entreprise d'État, représentée ici par une société pétrolière nationale chargée de la passation des marchés, de la vente et du raffinage de la part de l'État dans les matières premières (pétrole, gaz et/ou minerais). Le produit des ventes revient à l'État.



## Collaboration entre les gouvernements, les négociants en matières premières et la société civile

En 2015, l'ITIE a mis en place un groupe de travail multipartite pour conseiller et guider les efforts en vue de l'amélioration de la divulgation des «premières ventes». L'Albanie, le Cameroun, le Tchad, la Côte d'Ivoire, le Ghana, l'Indonésie, la Mauritanie et le Nigéria ont pris part à cet effort ciblé en vue de l'adoption de nouvelles directives. L'initiative a été validée par les entreprises, les groupes de la société civile et les gouvernements et a abouti à un modèle

de rapport facilitant la collecte, l'interprétation et l'utilisation efficaces des données sur ce premier poste d'échanges commerciaux.

## Défis et opportunités

Les conclusions de ce groupe de travail et les projets pilotes dans les pays de mise en œuvre ont également permis de clarifier les Exigences de l'ITIE, aboutissant à une amélioration considérable de l'utilité des informations publiées par les entreprises d'État. Les données permettront à l'avenir de révéler la destination des prêts garantis par des ressources et des accords de vente anticipée qui deviennent une source de financement de plus en plus importante pour certains pays, mais présentent des risques inhérents élevés, en raison surtout de la volatilité des prix des matières premières.



### NIVEAU INTERNATIONAL

Groupe de travail et efforts ciblés avec les entreprises d'État pour améliorer les rapports sur les relations financières entre l'État et ses entreprises publiques, et sur les «premières ventes» en particulier. Élaboration de lignes directrices.



### NIVEAU NATIONAL

Clarification des exigences en matière de rapports en application de la Norme ITIE.



### NORME ITIE

Les Exigences 4.2, 2.6, 4.5 et 6.2 concernant les relations financières entre l'État et ses entreprises et rapports portant sur cette catégorie essentielle d'échanges commerciaux.

## Les compagnies pétrolières nationales contrôlent

# 80%

des réserves établies de pétrole et de gaz et représentent plus de la moitié de la production de pétrole et de gaz dans le monde.

# 40

pays de l'ITIE ont déclaré des revenus provenant des entreprises pétrolières et minières publiques.

Les données ITIE étaient une source-clé d'information pour la base de données des compagnies pétrolières nationales de NREGI, qui contient plus de 70 000 points de données sur plus de 70 compagnies pétrolières publiques dans le monde.



## L'Irak : très tributaire des recettes pétrolières, mais de plus en plus transparent

L'Irak dépend à 95 % des revenus pétroliers pour ses besoins propres. Tout le pétrole et le gaz produits en Irak appartiennent à l'État, son Organisation d'État pour la commercialisation du pétrole (SOMO) vendant le pétrole brut aux acheteurs internationaux. Le produit des ventes de pétrole est transféré au Trésor public et les recettes publiques annuelles dépendent fortement des prix du pétrole : elles peuvent en effet osciller entre 40 et 80 milliards de dollars US par an.

Depuis 2011 néanmoins, les rapports de ce pays fournissent des informations détaillées sur le pétrole produit par chaque gisement, le pétrole consommé sur le marché intérieur et le pétrole vendu sur le marché international. Par conséquent, les citoyens peuvent surveiller la quantité de pétrole vendue, les prix de vente et les sommes entrant dans les caisses publiques.

# S'adapter à un environnement en mutation

L'impact environnemental causé par les activités extractives a toujours été une source de préoccupation pour les communautés, la société civile, les États et les organismes régulateurs. Dans un environnement en mutation, la pression en faveur de la gestion des impacts environnementaux devrait encore s'intensifier.

Plusieurs pays mettant en œuvre l'ITIE ont déjà pris l'initiative d'inclure des données sur l'environnement dans leurs rapports ITIE, en incorporant des informations sur les taxes, les redevances ou d'autres contributions en faveur de la gestion environnementale, outre l'analyse de cette gestion et des politiques environnementales. Certains pays utilisent également de plus en plus l'ITIE comme une plate-forme pour surveiller l'impact environnemental : le déversement d'hydrocarbures à Trinité-et-Tobago en est un exemple.

S'appuyant sur le travail déjà entrepris dans au moins 28 pays de l'ITIE pour communiquer des données environnementales, la Norme 2019 encourage la divulgation d'informations contextuelles relatives à la surveillance environnementale et, pour la première fois, couvre les paiements les plus notables effectués par les entreprises dans ce domaine. Ces divulgations sont importantes parce qu'elles constituent un premier pas vers une meilleure compréhension par les communautés et les autres parties prenantes de la nature des impacts environnementaux causés par l'exploitation des ressources pétrolières, gazières et minières.

*Vingt-huit pays mettant en œuvre l'ITIE ont commencé à présenter des rapports liés au thème de l'environnement, en réponse aux préoccupations des communautés.*



## NIVEAU INTERNATIONAL

Le Conseil d'administration a adapté les Exigences de supervision environnementale.



## NIVEAU NATIONAL

Trente-sept pays mettant en œuvre l'ITIE ont déclaré percevoir auprès des entreprises des taxes, redevances ou autres contributions similaires en faveur de l'environnement.

Au moins sept de ces pays couvrent des aspects supplémentaires liés à l'environnement et au dérèglement climatique : l'hydro-énergie (Albanie), la foresterie (Myanmar, Malawi, Liberia), l'eau (Togo, Mali, Mongolie).



## NORME ITIE

L'Exigence 6.1 de la Norme 2019 encourage la divulgation des dépenses environnementales et des informations sur la gestion et la surveillance de l'impact environnemental causé par les industries extractives.



## Comprendre comment l'Allemagne gère l'impact environnemental lié aux activités extractives

Le Rapport ITIE 2016 de l'Allemagne couvre plusieurs aspects environnementaux et subventions s'y rapportant. Y est expliqué comment les impacts environnementaux sont compensés et comment l'État peut garantir que le coût de la réhabilitation des sites concernés ne soit pas à la charge du contribuable. Ce Rapport indique également les quantités d'eau consommées par le secteur de l'extraction dans chaque Land et décrit les règles et les tarifs applicables.



# L'exploitation minière artisanale compte

Dans de nombreux pays en développement riches en ressources naturelles, l'activité minière artisanale et à petite échelle (ASM) offre un moyen de subsistance à des millions de personnes et représente une source majeure de développement économique. Mais le secteur demeure en grande partie non réglementé, ce qui se traduit par une information limitée sur la production, les revenus, l'emploi et les opérations.

## 90%

**de la main-d'œuvre minière mondiale est composée de personnes travaillant dans le secteur ASM**

L'activité minière artisanale et à petite échelle est importante dans au moins 31 pays mettant en œuvre l'ITIE. Bien que les revenus de l'ASM n'atteignent généralement pas les seuils d'importance relative pour les rapports ITIE, les pays concernés rendent quand même compte, entre autres aspects, de la production, de l'attribution des licences, des zones affectées, des estimations en matière d'emploi, et des difficultés dans la supervision de la gouvernance. À ce jour, 16 pays ont inclus des objectifs liés à l'ASM dans leur plan de travail.

L'inclusion de l'ASM dans le champ d'application du processus ITIE permet aux pays d'améliorer l'accès à des données fiables sur l'exploitation minière artisanale, aidant ainsi à comprendre dans quelle mesure elle apporte à l'économie nationale, à lutter contre la corruption et la contrebande, à établir des cadres juridiques et réglementaires, à susciter un débat public et à soutenir des activités de renforcement des capacités pour formaliser le secteur. Ces mesures peuvent permettre d'améliorer la vie de millions de personnes qui dépendent de ces activités pour assurer leur subsistance.

Il est estimé que

## 10 millions

**de personnes dans 16 pays ITIE travaillent dans le secteur ASM.**

Révélation des données dans le but de formaliser l'activité minière artisanale et à petite échelle



### NIVEAU INTERNATIONAL

Offre d'orientations sur l'ASM et facilitation du partage d'expériences entre les pays qui utilisent l'ITIE pour cartographier et analyser l'ASM.



### NIVEAU NATIONAL

Les pays identifient et cartographient les acteurs clés des activités ASM afin d'améliorer la divulgation des données et la centralisation de l'information.



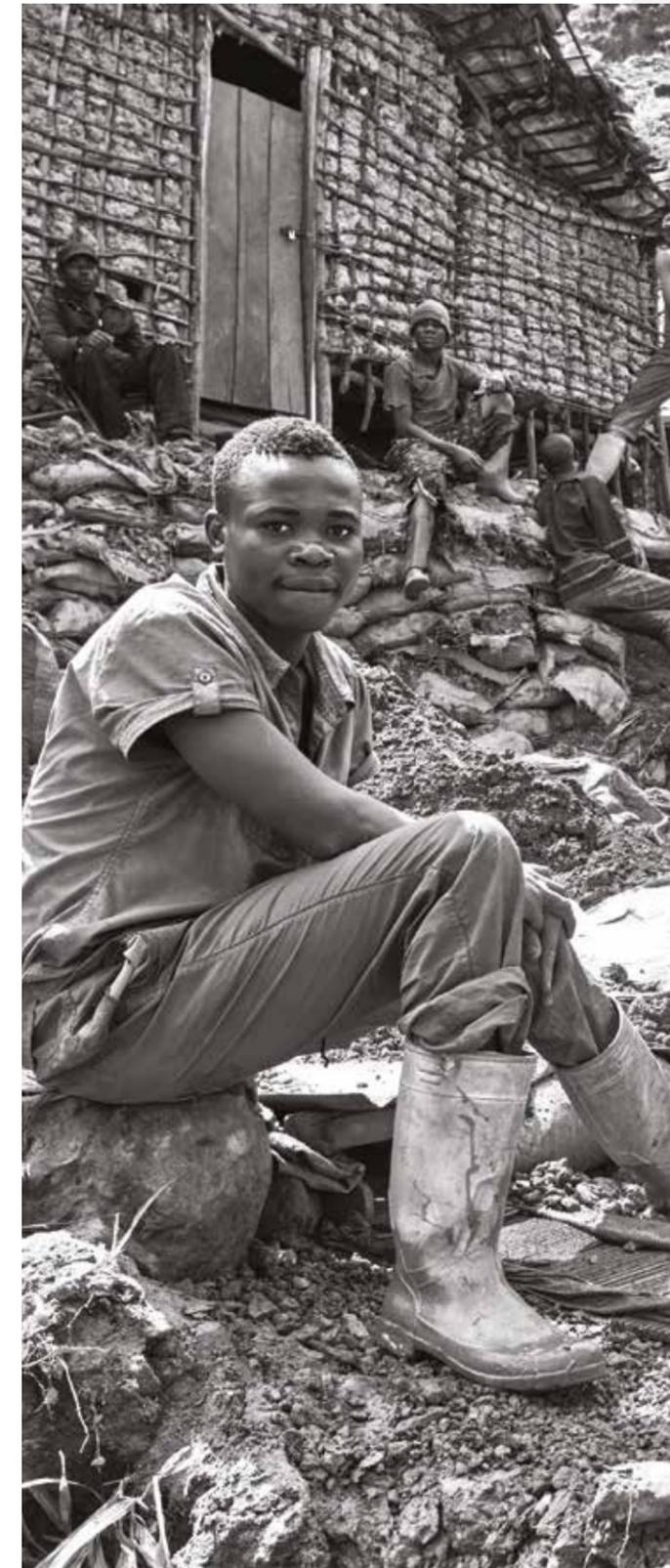
### NORME ITIE

L'Exigence 6.3 requiert qu'une estimation de l'activité de ce secteur informel soit divulguée.



### Cartographier l'ASM, identifier les domaines à réformer en République démocratique du Congo

L'ITIE a aidé à identifier les acteurs opérant le long des chaînes d'approvisionnement dans le secteur formel et semi-informel de l'ASM. Les données ITIE fournissent également une vue d'ensemble des flux de revenus aux niveaux national et infranational en centralisant les informations provenant de plusieurs organismes. Une étude de cadrage a permis de cartographier les activités ASM et de mettre en évidence les déficiences du système de recouvrement de l'impôt, y compris l'existence de pseudo-impôts perçus par certains intermédiaires. Les parties prenantes utilisent l'ITIE comme plate-forme pour discuter des réformes gouvernementales, des défis et des stratégies nationales nécessaires pour formaliser le secteur.



Maîtriser les synergies,  
un impact mesurable

Fonctionnement  
de l'ITIE



# Mesurer l'impact de l'ITIE

L'objectif de l'ITIE est de favoriser une meilleure gouvernance du secteur pétrolier, gazier et minier, en publiant des données solides qui génèrent un débat public. En 2018, 51 % du budget a été consacré au travail direct au niveau des pays, portant principalement sur l'appui à la mise en œuvre, la formation et la Validation.

La Validation est le principal outil permettant d'évaluer l'impact de la mise en œuvre sur l'amélioration de la surveillance, de l'exactitude et de l'accessibilité des données et du débat public

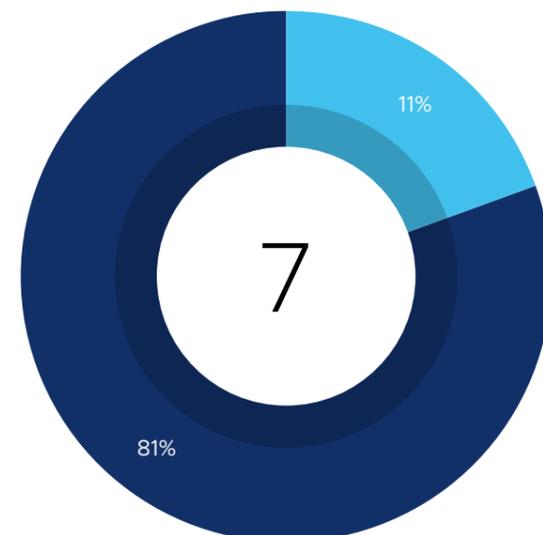
Pour la gestion de ses propres activités, le Secrétariat international de l'ITIE collecte des données et a recours à des indicateurs de performance clés (KPI).

Depuis la première publication de la Norme ITIE 2016,

## 36 pays

soit 69 % des pays membres ont été soumis à une évaluation au moins une fois et 17 pays en font l'objet à l'heure actuelle.

Pays dont les progrès sont globalement satisfaisants

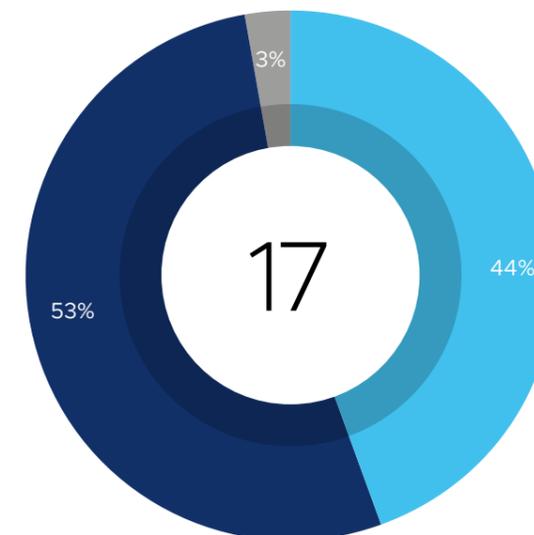


Au 30 avril 2019.

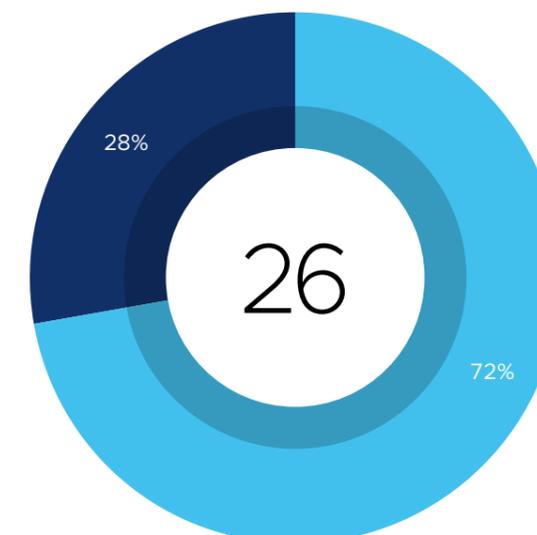
Evaluer les progrès des pays vers une meilleure surveillance, divulgation des informations pertinentes et contribution au débat public

Supervision et débat  
Sur les 36 pays évalués:

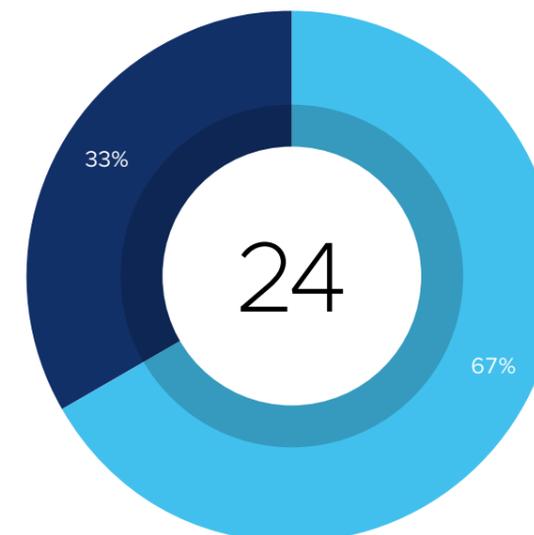
Pays où le mécanisme de supervision multipartite fonctionne bien (§1.4)



Pays dont les rapports sont complets, publiquement accessibles et ont contribué au débat public (§7.1)



Pays ayant pleinement suivi les recommandations (§7.3)

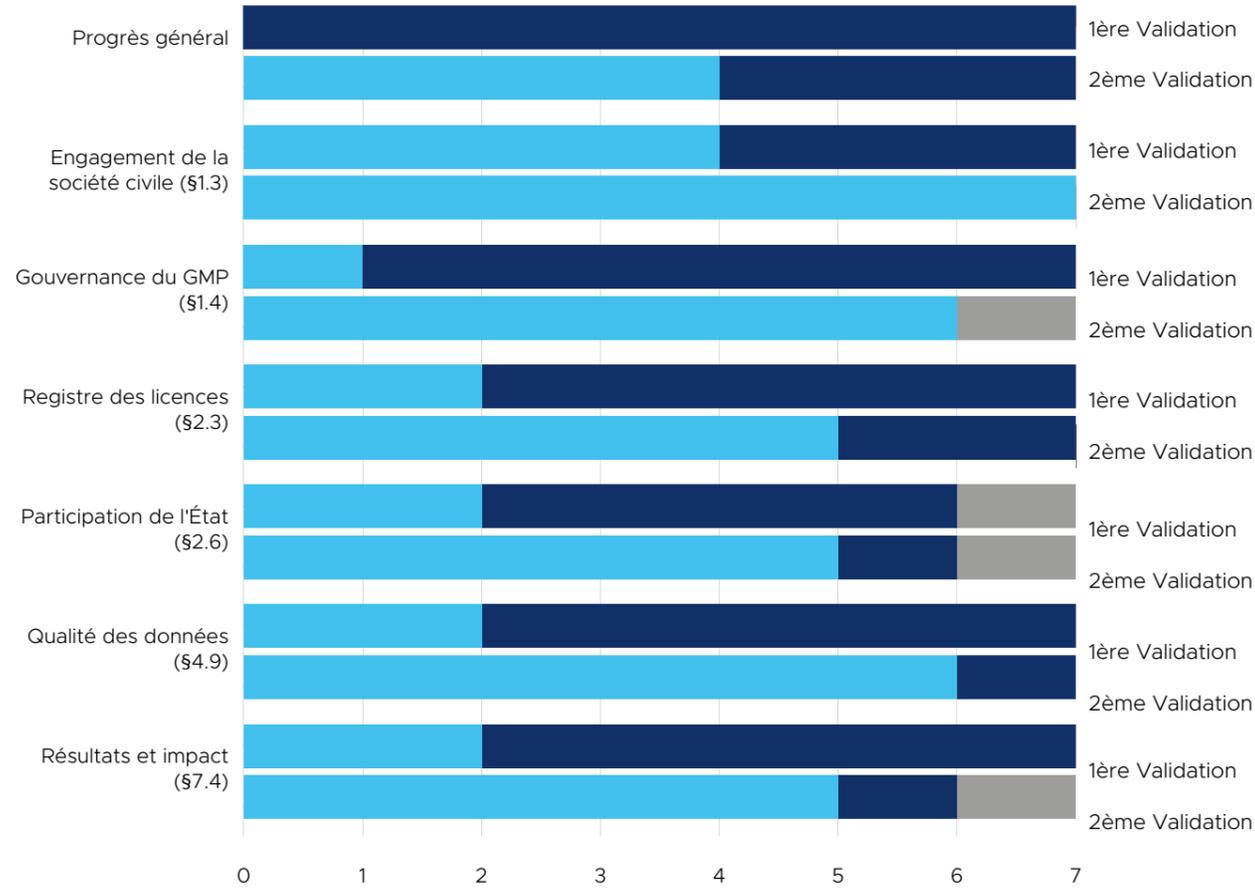


■ Satisfaisant et au-delà  
■ Significatif, inadéquat ou inexistant  
■ Exigence non applicable

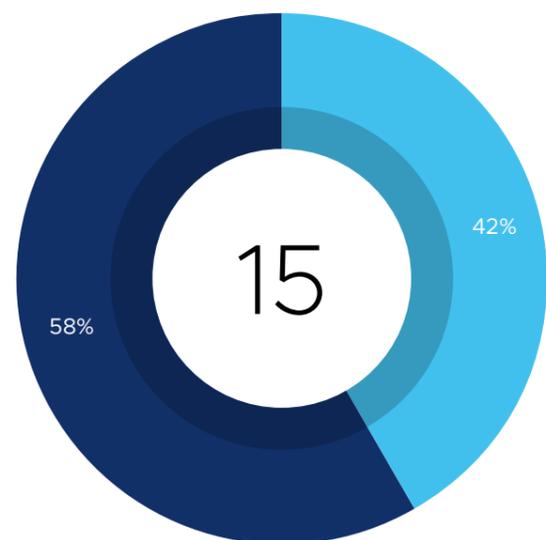
### La Validation conduit à des améliorations

Au 30 avril 2019.

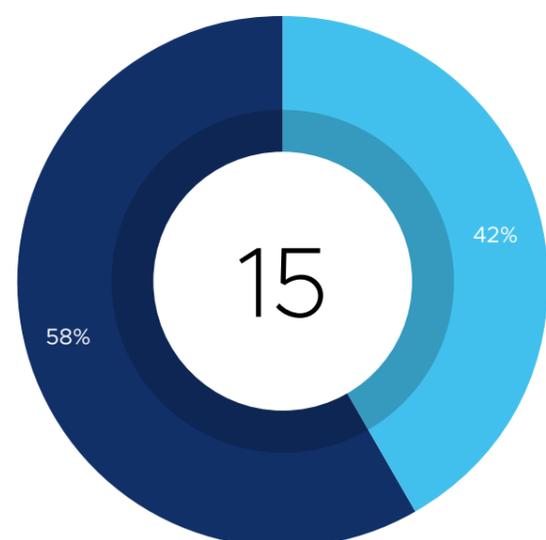
Résultats sélectifs des pays ayant fait l'objet de deux Validations (Norvège, Ghana, Mauritanie, Mongolie, Nigeria, Sao Tomé et Príncipe, Timor Leste).



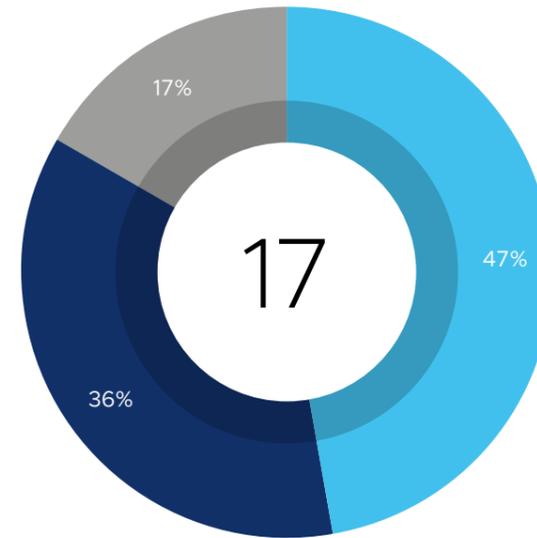
### Pays divulguant la totalité des licences octroyées au cours d'une période (\$2.2)



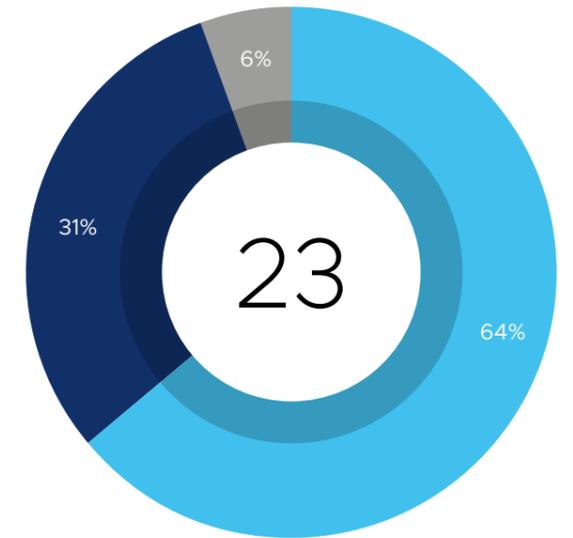
### Pays maintenant un registre des licences ou cadastre totalement accessible (\$2.3)



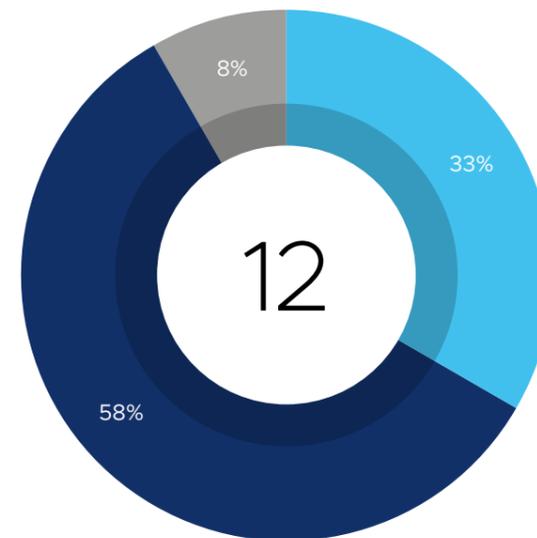
### Pays divulguant l'intégralité des transactions en provenance et à destination des entreprises d'État (\$4.5)



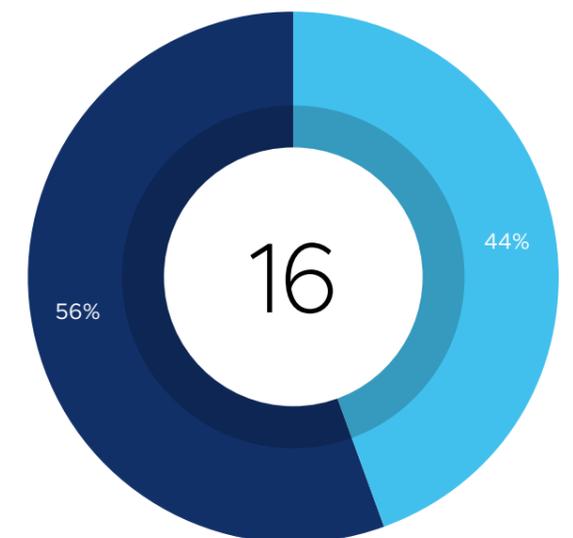
### Pays divulguant l'intégralité des volumes et valeurs de production par matière et par État/région (\$3.2)



### Pays où la participation de l'État dans les industries extractives est pleinement expliquée (\$2.6)



### Pays où les données financières divulguées font l'objet d'un audit fiable et indépendant (\$4.9)



■ Satisfaisant et au-delà  
 ■ Significatif, inadéquat ou inexistant  
 ■ Exigence non applicable

## De grandes avancées dans la publication des données ITIE en format ouvert

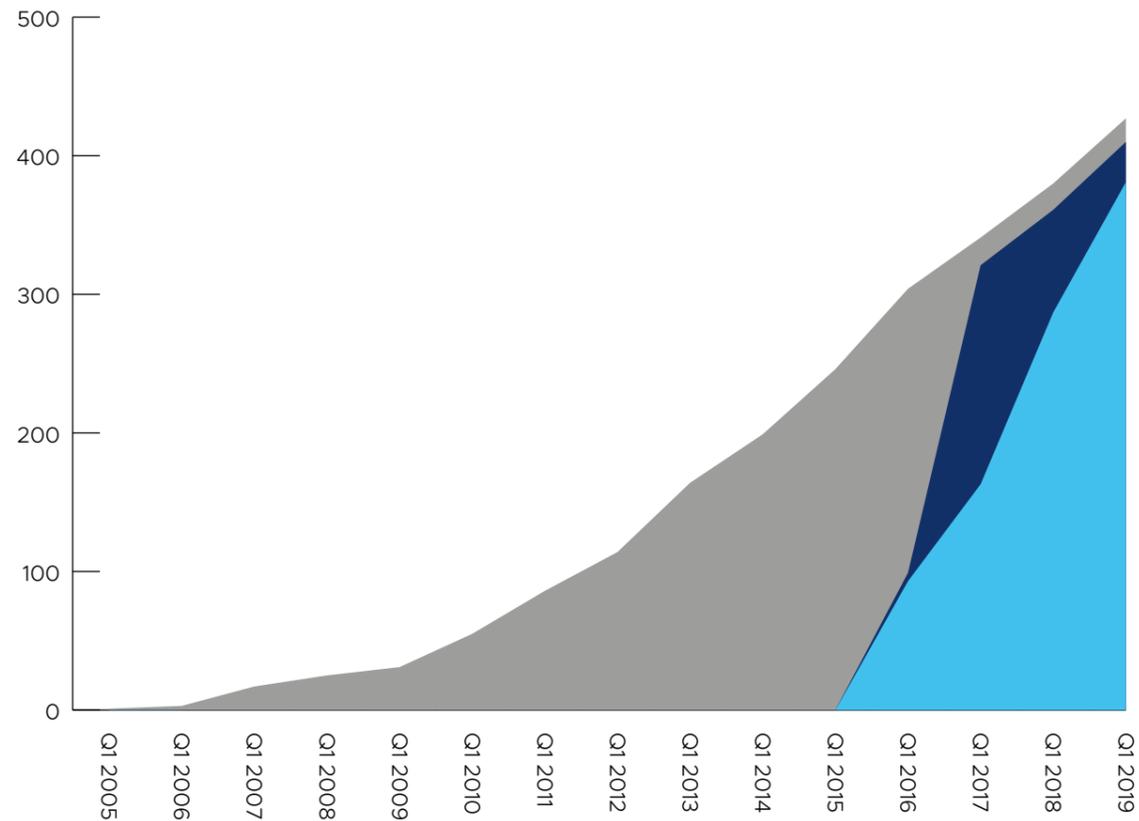
Chaque année, les pays rendant leur rapport selon la Norme ITIE envoient leurs données au Secrétariat international et les publient sur leurs sites Internet nationaux. Le Secrétariat international examine ces fichiers de données et les télécharge dans une base de données centrale. Les données sont ensuite mises à disposition sous une forme structurée, assurant la comparabilité dans le temps et entre les pays de mise en œuvre, en utilisant la classification des statistiques de finances publiques du Fonds monétaire international applicables aux revenus extractifs.

Les données sont mises à disposition sous forme d'ensembles de données, ainsi que sous un format lisible par machine via l'interface de programmation d'applications (API) de l'ITIE.

Diverses organisations ont utilisé cette API, en particulier l'Initiative de gouvernance des ressources naturelles (NRGI) et le Centre des industries extractives (Extractives Hub).



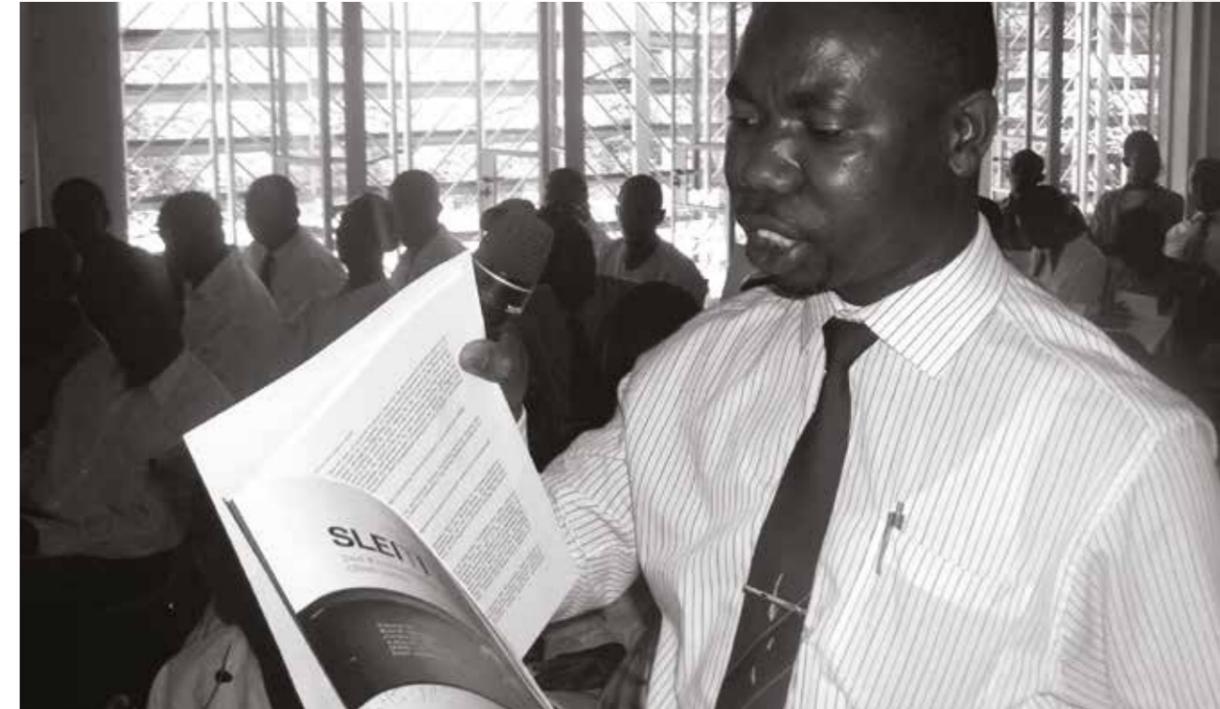
## Près de 90 % des données déclarées sont disponibles sous un format ouvert et structuré



■ Rapport et données ouvertes disponibles

■ Rapport disponible, données ouvertes en cours d'examen

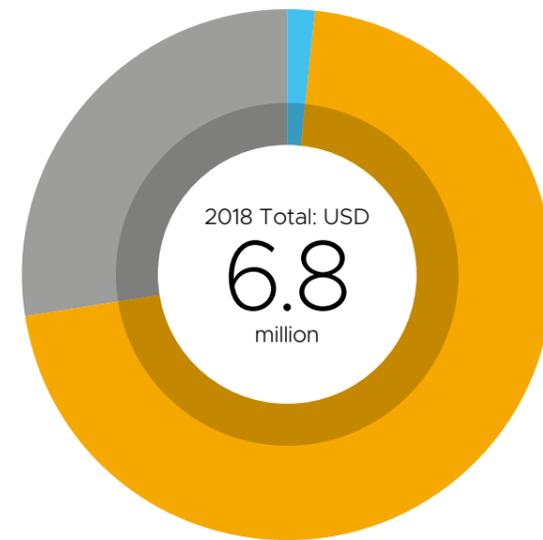
■ Rapport disponible, absence de données ouvertes



# Financement de l'ITIE

L'ITIE reçoit également un montant considérable de contributions en nature de la part de la société civile, des entreprises et des représentants gouvernementaux sous la forme de temps de travail et de rétroaction. Ils siègent aux Comités émanant du Conseil d'administration, participent aux réunions et sont les ambassadeurs de l'ITIE. Aucune de ces activités n'est reflétée dans les budgets; or ce travail très apprécié contribue de manière significative à l'impact de l'ITIE.

## Nos sources de financement



- Pays de mise en œuvre
- Pays et institutions de soutien
- Entreprises

Donateurs 2018	En milliers de dollars US	
Pays de mise en œuvre	120	2%
Pays et institutions de soutien	4,783	71%
Entreprises	1,858	27%
Compagnies pétrolières et gazières	1,052	
Compagnies minières	706	
Compagnies n'appartenant pas au secteur extractif	70	
Institutions financières	29	
<b>Total</b>	<b>6,760</b>	

Le financement des instances internationales de l'ITIE reflète leur structure multipartite, les contributions provenant des pays de mise en œuvre, des pays et institutions de soutien et des entreprises de parrainage.

*Le Secrétariat international de l'ITIE s'est vu attribuer la note la plus élevée par l'organisme de surveillance de la transparence financière «Transparify» pour la divulgation publique et accessible à tous de ses sources de financement.*

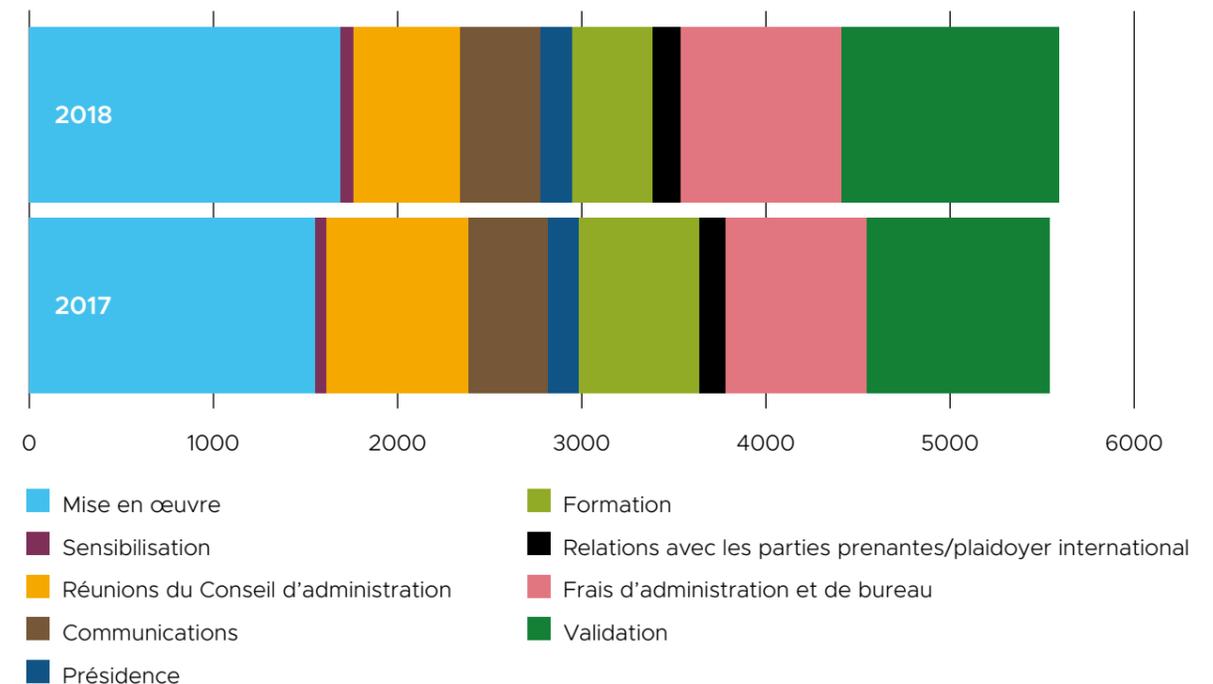


## Comment nous les dépensons

Le budget annuel consacré à la gestion internationale de l'ITIE, d'environ 6,8 millions de dollars US, permet de financer les réunions du Conseil d'administration, l'appui à la mise en œuvre, les actions de sensibilisation, la communication, la Validation, le coût des conférences et les salaires d'environ 36 personnes et dépenses connexes, les formations et renforcement de capacité ainsi qu'un petit bureau pour la présidence.

## Dépenses par fonction, 2017 et 2018

En milliers de dollars US



# Conseil d'administration de l'ITIE 2016– 2019

Le Conseil d'administration de l'ITIE est l'organe exécutif de l'Association et il est élu par l'Assemblée générale de l'ITIE.

## 35%

des membres du Conseil d'administration 2016–2019 sont des femmes.

Afin de refléter la nature multipartite de l'Association ITIE, le Conseil d'administration se compose de 40 membres et de leurs suppléants, issus des collèges des pays de mise en œuvre et de soutien, de la société civile et des entreprises de soutien.

Le Conseil d'administration de l'ITIE a l'obligation de se réunir au moins deux fois par an. Au cours de la période allant de janvier 2016 à juin 2019, le Conseil d'administration se sera réuni dans 11 pays mettant en œuvre l'ITIE, trois de ces réunions ayant été tenues à Oslo, en Norvège.

La liste de tous les membres du Conseil d'administration figure ci-dessous; ceux qui se sont retirés sont indiqués en gris.

### Président

**M. Fredrik REINFELDT**  
(février 2016–juin 2019)

### Pays

#### Pays mettant en œuvre l'ITIE

**Mme Olga BIELKOVA**  
Parlementaire, Ukraine

Suppléant : **M. Ruslan BAIMISHEV**  
Directeur du département de l'utilisation du sous-sol, ministère de l'Investissement et du Développement, République du Kazakhstan

Suppléant : **M. Nurabaev Bazarbai KANAEVICH**  
Président du Comité de géologie et de l'utilisation du sous-sol, ministère de l'Investissement et du Développement, Kazakhstan (février 2016–avril 2017)

**M. Montty GIRIANNA**

Président, Comité national de l'ITIE, Indonésie

Suppléante : **Mme Maria Teresa S. HABITAN**  
Secrétaire adjointe, ministère des Finances, Philippines

Suppléant : **M. Enkhbayar NEMEKHBAYAR**  
Directeur général du département de la politique stratégique et de la planification, ministère des Mines, Mongolie (février 2016–décembre 2017)

**Mme Zainab AHMED**

Ministre des Finances par intérim, Nigéria

Suppléant : **M. José Fernandes ROSA CARDOSO**  
Coordonnateur National, Sao Tomé-et-Principe

**M. Didier Vincent Kokou AGBEMADON**

Coordonnateur National, Togo

Suppléante : **Mme Marième DIAWARA THIAW**  
Secrétaire permanente /Coordonnatrice, Secrétariat de l'ITIE, Sénégal

Suppléant : **M. Ismaila Madior FALL**

Ministre, conseiller juridique du Président et président du Comité national de l'ITIE, Sénégal (février 2016–décembre 2018)

**Mme Agnès Solange ONDIGUI OWONA**

Coordonnatrice Nationale, Cameroun

**M. Jeremy Mack DUMBA**

Coordonnateur National, République démocratique du Congo (février 2016–octobre 2017)

Suppléante : **Mme Marie-Thérèse HOLENN AGNONG**  
Coordonnatrice Nationale, République démocratique du Congo

Suppléante : **Ms Agnès Solange ONDIGUI OWONA**  
Coordonnatrice Nationale, Cameroun (février 2016–octobre 2017)

**M. Victor HART**

Président de l'ITIE Trinité-et-Tobago, Trinité-et-Tobago

Suppléante : **Mme Carolina HAYES ROJAS**

Ministre déléguée aux Mines, Colombie

Suppléant : **M. Carlos Andres CANTE**  
Ministre délégué aux Mines, Colombie (avril 2017–juin 2018)

Suppléante : **Mme Maria Isabel ULLOA**  
Ministre déléguée aux Mines, Colombie (février 2016–avril 2017)

### Pays soutenant l'ITIE

**M. Mark PEARSON**

Directeur général, division de la planification, des livraisons et des résultats, Ressources naturelles Canada, Canada

**Mme Mary WARLICK**

Première Sous-secrétaire d'État adjointe, Bureau des ressources énergétiques, Département d'État, États-Unis (février 2016–septembre 2017)

Suppléant : **M. Chris DAVY**

Directeur de l'analyse politique et de la diplomatie publique, Bureau des ressources énergétiques, Département d'État, États-Unis

Suppléant : **M. Mark PEARSON**

Directeur général, Relations internationales, Intégration des sciences et des politiques, Ressources naturelles Canada, Canada (février 2016–octobre 2017)

**M. Chris MURGATROYD**

Chef adjoint, Département de la Gouvernance, des sociétés ouvertes et de la lutte contre la corruption, Division du développement économique, Département pour le développement international (DFID), Royaume-Uni

**Mme Judith HERBERTSON**

Directrice adjointe, Département de la gouvernance, des sociétés ouvertes et de la lutte contre la corruption (GOSAC), Département pour le développement international (DFID), Royaume-Uni (juin 2018–février 2019)

**M. Bent GRAFF**

Conseiller politique en chef, Politique et financement du développement, ministère des Affaires étrangères, Danemark (juin 2017–janvier 2018)

**Mme Catarina HEDLUND**

Directrice adjointe, Département de la politique commerciale internationale, ministère des Affaires étrangères, Suède (mai 2016–mai 2017)

**M. Nico VAN DIJCK**

Conseiller, Bureau des intérêts économiques, Direction générale des affaires bilatérales, ministère des Affaires étrangères, Belgique (février 2016–mai 2016)

Suppléante : **Mme Marte BRISEID**

Conseillère en chef, Section pétrole en faveur du développement, Agence norvégienne pour la coopération au développement (NORAD), Norvège

Suppléante : **Mme Judith HERBERTSON**

Directrice adjointe, Département de la Gouvernance, des sociétés ouvertes et de la lutte contre la corruption (GOSAC), Département pour le développement international (DFID), Royaume-Uni (mai 2018–juin 2018)

Suppléante : **Mme Rhona BIRCHALL**

Conseillère en industries extractives, équipe chargée de la gouvernance et des industries extractives, Département pour le développement international (DFID), Royaume-Uni (septembre 2017–mai 2018)

Suppléant : **M. Bent GRAFF**

Conseiller politique en chef, Politique et financement du développement, ministère des Affaires étrangères, Danemark (juillet 2016–août 2017)

Suppléante : **Mme Mia KJEMS DRAEGERT**

Cheffe de section, Politique de développement et coopération mondiale, ministère des Affaires étrangères, Danemark (mai 2016–juillet 2016)

Suppléante : **Mme Catarina HEDLUND**

Directrice adjointe, Département de la politique commerciale internationale, ministère des Affaires étrangères, Suède (février 2016–mai 2016)

**Mme Geneviève Van ROSSUM**

Représentante spéciale, Bioéthique et responsabilité sociale des entreprises, ministère des Affaires étrangères, France

**Mme Rosmarie SCHLUP**

Cheffe du secteur Soutien macroéconomique, Coopération économique et développement, Secrétariat d'État à l'économie (SECO), Suisse (janvier 2018–décembre 2018)

**M. Dirk-Jan KOCH**

Envoyé spécial pour les ressources naturelles, ministère des Affaires étrangères, Pays-Bas (juillet 2016–décembre 2017)

**Mme Marine de Carne DE TRÉCESSON**

Ambassadrice, Responsabilité sociale des entreprises, ministère des Affaires étrangères, France (février 2016–juin 2016)

**Suppléant : M. Sören DENG**

Chef de Division, Énergie, Infrastructures et Matières premières, ministère fédéral pour la Coopération économique et le Développement, Allemagne

**Suppléant : M. Dirk-Jan KOCH**

Envoyé spécial pour les ressources naturelles, ministère des Affaires étrangères, Pays-Bas (janvier 2018–janvier 2019)

**Suppléante : Mme Rosmarie SCHLUP**

Cheffe du secteur Soutien macroéconomique, Coopération économique et développement, Secrétariat d'État à l'économie (SECO), Suisse (mai 2017–janvier 2018)

**Suppléant : M. Sören DENG**

Chef de Division, Énergie, Infrastructures et Matières premières, ministère fédéral pour la Coopération économique et le Développement (BMZ), Allemagne (juin 2016–avril 2017)

**Suppléante : Mme Kerstin FAEHRMANN**

Chef de Division, Énergie, Infrastructures et Matières premières, ministère fédéral pour la Coopération et le Développement économiques (BMZ), Allemagne (février 2016–juin 2016)

**Organisations de la société civile****M. Daniel KAUFMANN**

Président, Natural Resource Governance Institute (NRGI)

**Suppléante : Mme Jana MORGAN**

Directrice, Plaidoyers et campagnes, International Corporate Accountability Roundtable (ICAR), États-Unis

**Suppléante : Mme Wendy TYRRELL**

Transparency International – Australie (février 2016–août 2017)

**M. Gubad IBADOGLU**

Chercheur principal, Centre de recherche économique, Azerbaïdjan

**Suppléant : M. Oleksiy ORLOVSKY**

International Renaissance Foundation, Ukraine

**Mme Faith NWADISHI**

Directrice exécutive, Fondation Koyeneum Immalah/ Coordonnatrice nationale, Publiez ce que vous payez, Nigéria

**Suppléant : M. Brice MACKOSSO**

Commission Justice et Paix, République du Congo

**Mme Ana Carolina GONZÁLEZ ESPINOSA**

Universidad Externado de Colombia, Colombie

**Suppléant : M. César GAMBOA**

Droit, environnement et ressources naturelles, Pérou

**Mme Cielo MAGNO**

Bantay Kita, Philippines

**Suppléant : M. Moses KULABA**

Forum sur la gouvernance et la politique économique, Tanzanie

**Entreprises, investisseurs y compris****M. Stuart BROOKS**

Directeur des Relations internationales, Chevron

**Suppléante : Mme Laura LOGAN,**

Conseillère aux affaires générales, Affaires publiques et gouvernementales, Exxon Mobil Corporation (juin 2017–juin 2019)

**Suppléant : M. John HARRINGTON,**

Gérant du secteur amont, Exxon Mobil Corporation (février 2016–décembre 2016)

**M. Dominic EMERY**

Vice-président, Planification à long terme, BP

**Suppléant : M. Alan McLEAN**

Vice-président exécutif, Structure fiscale et d'entreprise, Royal Dutch Shell

**Mme Simone NIVEN**

Chargée des relations exécutives du Groupe, Affaires extérieures, Rio Tinto

**Mme Laurel GREEN**

Directrice des Services juridiques et des affaires externes du Groupe, Rio Tinto (février 2016–septembre 2017)

**Suppléant : M. Carlos ARANDA**

Gérant, Services techniques, Southern Peru Copper Corporation (février 2016–juin 2019)

**Suppléant : M. Alan KNIGHT**

Directeur général, Responsabilité sociale, ArcelorMittal (février 2016)

**M. Erik NÜRNBERG**

Directeur juridique, Equinor, Norvège

**Mme Carine Smith IHENACHO**

Vice-présidente des affaires juridiques, Statoil (février 2016–mai 2017)

**Suppléant : M. Stephen DOUGLAS**

Conseiller auprès du Président, Exploration et Production, Total S.A. (décembre 2018–juin 2019)

**Suppléant : M. Jean-François LASSALLE**

Directeur des affaires publiques, Total, France (février 2016–octobre 2018)

**M. Jim MILLER**

Vice-président, Affaires environnementales, Freeport-McMoRan, Copper&Gold Inc.

**Suppléant : M. James ENSOR**

Directeur exécutif, BHP Billiton Foundation (novembre 2016)

**Suppléant : M. Ian WOOD**

Vice-président du développement durable, BHP Billiton (février 2016–octobre 2016)

**M. Sasja BESLIK**

Chef des finances durables du Groupe, Chef du personnel, Nordea Group, Suède

**Secrétaire du Conseil d'administration****M. Mark ROBINSON**

Directeur exécutif, Secrétariat international de l'ITIE, Oslo

**M. Eddie RICH**

Directeur exécutif par intérim, Secrétariat international de l'ITIE, Oslo (juin 2018–décembre 2018)

**M. Jonas MOBERG**

Directeur exécutif, Secrétariat international de l'ITIE, Oslo (février 2016–juin 2018)



# Secrétariat international

Le Secrétariat international aide les pays à mettre en œuvre la Norme ITIE. Il est composé de 36 employés provenant de 22 pays et est basé à Oslo, en Norvège.

Son rôle comprend spécifiquement la sensibilisation et le plaidoyer, la communication et le partage des enseignements tirés avec les parties prenantes, la fourniture de conseils techniques, la supervision du processus de Validation et la mise en lumière des résultats dans les pays.

Ce Rapport de suivi 2019, couvrant la période allant de janvier 2018 à avril 2019, fournit un résumé des principaux développements dans les pays membres de l'ITIE et du travail du Secrétariat international au soutien du Conseil d'administration et des pays de mise en œuvre. Il complète les rapports du Conseil d'administration de l'ITIE à l'Assemblée générale des membres et les rapports financiers annuels.



## POUR VOUS CONNECTER

- [www.eiti.org](http://www.eiti.org)
- [secretariat@eiti.org](mailto:secretariat@eiti.org)
- Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norway
- [eiti.org/newsletter](mailto:eiti.org/newsletter)
- [@EITlorg](https://twitter.com/EITlorg)
- [@EITlorg](https://facebook.com/EITlorg)
- ITIE (Initiative pour la Transparence des Industries Extractives)

## Édité par :

Christina Berger, Secrétariat international de l'ITIE

## Élaboré par :

Navig8

## Photographes :

L'ITIE souhaite remercier tous ceux qui ont fourni du matériel photographique à ce rapport.

Crédits photos disponibles sur [eiti.org/progress-report-2019/photo-credits](http://eiti.org/progress-report-2019/photo-credits)

## Couverture :

L'ITIE Philippines (PH-EITI) propose aux journalistes une immersion dans le secteur extractif. En janvier 2018, l'ITIE Philippines a collaboré avec le Philippine Press Institute (PPI) pour un séminaire-atelier et une bourse sur la couverture des industries extractives. Le programme incluait un forum avec les communautés accueillant des opérations minières et une visite aux opérations aurifères souterraines de la Lepanto Consolidated Mining Company, illustrée ici. Le résultat : plus de 20 articles publiés sur les industries extractives.

Photo Ryan Dael

Spécialiste en visualisation des données de PH-EITI

## Photo au dos:

Renaturation de la mine à ciel ouvert de Jänschvalde dans la zone de mines de lignite à ciel ouvert de Lausitz, Brandebourg, Allemagne. La stabilité des sols est restaurée par vibrations et pressions. D'ici 2030, la transformation du site en paysage lacustre artificiel sera terminée.

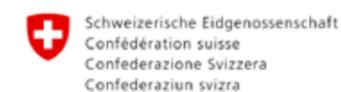
Photo : Lausitzer und Mitteldeutsche Bergbau-Verwaltungsgesellschaft (LMBV).

## Données téléchargeables sur

[eiti.org/progress-report-2019/data](http://eiti.org/progress-report-2019/data)

Toutes les informations contenues dans le présent document proviennent de l'ITIE, sauf indication contraire, et sont à jour au 30 avril 2019.

Le Secrétariat international de l'ITIE est reconnaissant à ses partisans et donateurs pour leurs contributions, en particulier à :



Swiss Confederation

Federal Department of Economic Affairs,  
Education and Research EAER  
State Secretariat for Economic Affairs SECO

**Merci**

